

RAPPORT ANNUEL

ASSEMBLEE GENERALE DU 28 JUIN

2019

APSF الجمعية المهنية لشركات التمويل
Association Professionnelle des Sociétés de Financement



MOT DU PRESIDENT

Outre des réalisations concrètes, sans doute faut-il voir dans l'action professionnelle de l'APSF en 2018 et au cours des premiers mois de l'année 2019 objets du présent rapport d'activité, l'ouverture de nouvelles perspectives pour les métiers de financement, qu'il s'agisse de leur périmètre d'activité ou de l'environnement dans lequel ils évoluent.

Côté réalisations, l'année 2018 et ce début de 2019 ont été marqués par l'organisation, au mois de décembre 2018, des Deuxièmes Assises Nationales du Leasing. La manifestation a permis à la profession d'affirmer haut et fort sa volonté d'accompagner le financement de programmes initiés par les pouvoirs publics en matière de développement durable. Surtout, elle a proposé à l'ensemble des partenaires concernés, qui y ont d'ailleurs souscrit sur le principe, des solutions concrètes, formulées noir sur blanc pour :

- dynamiser le programme de renouvellement de véhicules de transport public de marchandises et de voyageurs ;
- financer les projets liés aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique.

De même, après la réouverture, début 2018, de la concertation avec la Caisse Marocaine des Retraites, l'exercice a été marqué par la reprise, à partir du mois de février 2019, du protocole d'accord CMR - sociétés de crédit à la consommation au sujet du précompte sur pension en vue du remboursement des prêts contractés par ses pensionnés.

Côté perspectives, le chantier de la dématérialisation des procédures d'immatriculation des véhicules financés à crédit ou en leasing - les sociétés de financement finançant quelque 100 000 véhicules par an -, est en voie d'être bouclé et avec lui, la réponse adéquate tant souhaitée à toutes les limites, pour ne pas dire les méfaits, du système actuel.

La concertation ouverte avec le Président du Tribunal de Commerce de Casablanca autour de l'environnement juridique et judiciaire des sociétés de financement, se matérialisera, dès la toute prochaine rentrée sociale, par la tenue d'une rencontre élargie à l'ensemble des Tribunaux de Commerce et des Cours d'Appel de Commerce du Royaume. Les recommandations qui seront formulées à l'issue de cette manifestation devront constituer la base d'un plan d'action commun pour les années à venir.

Les regards de l'APSF continuent tout naturellement, et c'est sa raison d'être, à se porter sur les défis d'ordre stratégique que doivent relever les sociétés de financement appelées à contribuer plus et encore au financement de la consommation des ménages et de l'investissement des entreprises, tout en assurant leur pérennité et leur développement.

Abdallah Benhamida

SOMMAIRE

SIGLES & ABREVIATIONS	6	Encours des cartes	27
CONTEXTE GENERAL	7	Activité monétique globale au Maroc	27
Environnement économique 2018	8	Activité des cartes marocaines	28
Environnement international	8	Activité des cartes étrangères	28
Environnement national	8	Activité des commerçants et sites marchands affiliés au CMI	29
Indice des prix	9	Activité e-commerce	29
Emploi	9	Réseau GAB	29
Transactions extérieures	9		
Crédits bancaires	10		
Bourse de Casablanca	10		
Perspectives 2019	10		
CONCOURS DES SOCIETES DE FINANCEMENT A L'ECONOMIE EN 2018	11	ENVIRONNEMENT DES METIERS DE FINANCEMENT	31
Crédit-bail	13	Environnement bancaire : réunions du CEC	31
Financements de l'exercice	13	Réunion du 24 janvier 2018	32
Encours comptable à fin 2018	15	Réunion du 13 juillet 2018	33
Crédit à la consommation	16	Environnement juridique et réglementaire	34
Financements annuels	16	Réforme de la loi relative au microcrédit	34
Prêts affectés	16	Réforme du droit des sûretés mobilières	34
Prêts non affectés	16	TMIC pour la période du 1er avril 2019 au 31 mars 2020	35
Encours des crédits à fin 2018	18	Environnement fiscal	36
Financement automobile	19	Loi de finances 2018	36
Factoring	20	Loi de finances 2019	36
Financement des besoins de trésorerie liés à la réalisation des marchés publics : Activité de Finéa	22	Troisièmes Assises Nationales de la Fiscalité	37
Faits marquants en 2018	22	Echange automatique d'informations à des fins fiscales (FATCA)	38
Concours à l'économie	22	ACTION PROFESSIONNELLE DE L'APSF	39
Fonds de garantie : Activité de Dar Ad-damane	23	Chantiers internationaux	40
Crédit immobilier	24	Dialogue sur le secteur financier en Afrique du Nord	40
Tendances du marché immobilier en 2018	24	Transformation digitale : opportunités et risques liés à la Fintech	41
Activité de Wafa Immobilier	24	RGPD (Règlement Général pour la Protection des Données)	42
Faits marquants en 2018	24	Chantiers nationaux	43
Concours à l'économie	24	Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme	43
Autorisations et débloquages de l'année	24	Education financière	44
Encours à fin 2018	25	Médiation bancaire	44
Financement des associations de microcrédit : Activité de Jaïda	26	Questions professionnelles communes	46
Actions phares en soutien de la microfinance	26	Transformation digitale des sociétés de financement : enjeux et perspectives	46
Concours à l'économie	26	Passage par perte des créances en souffrance	47
Gestion des moyens de paiement : activité du CMI (Centre Monétique Interbancaire)	27	Immatriculation des véhicules financés à crédit	47

Questions professionnelles catégorielles	49	Publications externes	70
CREDIT-BAIL	49	Missions et publications étrangères	71
Feuille de route 2018-2020 des sociétés de leasing	49	Partenariat	72
Deuxièmes Assises Nationales du Leasing	49	Africalease	72
Enquête sur la perception du leasing	53	Engagement social	74
Retombées des Assises	53	RENOUVELLEMENT STATUTAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL	75
Dynamisation du programme de renouvellement du parc automobile	53	PROJET DE RESOLUTIONS	79
Financement de programmes liés à l'efficacité énergétique	55	ANNEXES	81
Rencontre avec le Président du Tribunal de Commerce de Casablanca	57	Vœux 2019 du Président aux membres de l'APSF	82
Etude sur le dispositif opérationnel de gestion et de cession d'actifs	58	Deuxièmes Assises Nationales du Leasing - Mot de bienvenue du Président de l'APSF, M. Abdallah Benhamida	83
Plan d'action 2019	58	Dialogue sur le secteur financier de l'Afrique du Nord - Tunis - Intervention du Président de l'APSF, M. Abdallah Benhamida	86
FACTORING	59	Articles sur l'actualité du leasing au Maroc composés pour le «World Leasing Review» (mars 2019)	89
Fondamentaux du métier	59	1er article : «Le leasing marocain finance le développement durable»	89
Ratios prudentiels	60	2ème article : Programme national de renouvellement du parc de véhicules de transport de marchandises et de voyageurs pour le compte d'autrui	90
Appréciation de l'évolution globale du marché	60	Les sociétés de leasing entrent dans le vif du sujet	90
CREDIT A LA CONSOMMATION	61	Enquête 2017 de BAM sur l'endettement des ménages - Principaux résultats	91
Campagnes publicitaires	61	CONSEIL DE L'APSF	94
Contrats de LOA / dépôts de garantie : traitement prudentiel	61	AVANT AG DU 28 JUIN 2019	94
Fonctionnaires actifs et retraités	62	APRES AG DU 28 JUIN 2019	95
Fonctionnaires actifs	62	ANCIENS MEMBRES DU CONSEIL DE L'APSF	96
Fonctionnaires retraités	63	LISTE DES SOCIETES MEMBRES	98
Reprise du protocole avec la CMR (1er février 2019)	63		
Etudes de la CMR en vue de l'amélioration de ses prestations	63		
Crédits aux pensionnés du RCAR	63		
Enquête de BAM sur l'endettement des ménages	64		
CHANTIERS INTERNES DE L'APSF	65		
Adhérents	66		
SAM (Système d'Aide au Management)	66		
Tendances de fond de l'activité des métiers de financement	66		
ITAP (indicateurs de taille, d'activité et de performances)	67		
Communication	67		
Rapport annuel	67		
Deuxièmes Assises Nationales du Leasing	67		
Site web de l'APSF	68		
Relations avec les médias	69		

SIGLES & ABREVIATIONS

AFD	Agence Française de Développement
AFRICLEASE	Fédération Africaine de Leasing
AMEE	Association Marocaine pour l'Efficacité Energétique
BAM	Bank Al-Maghrib
BEI	Banque Européenne d'Investissement
BERD	Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement
CBI	Crédit-bail Immobilier
CBM	Crédit-bail Mobilier
CEC	Comité des Etablissements de Crédit
CGEM	Confédération Générale des Entreprises du Maroc
CMMB	Centre Marocain de Médiation Bancaire
CMR	Caisse Marocaine des Retraites
DDP	Direction des Dépenses du Personnel (ex-CNT, PPR, DRPP, SOM, DOTI) relevant de la TGR (Trésorerie Générale du Royaume)
DSB	Direction de la Supervision Bancaire de BAM
DTFE	Direction du Trésor et des Finances Extérieures
DTRSR	Direction du Transport Routier et de la Sécurité Routière
EUROFINAS	Fédération Européenne des Institutions des Etablissements de Crédit à la Consommation
FMEF	Fondation Marocaine pour l'Education Financière
FMI	Fonds Monétaire International
FSBF	Fédération des Secteurs Bancaire et Financier
ISM	Institut Supérieur de la Magistrature
ITAP	Indicateurs de taille, d'activité et de performances
KfW	Banque allemande de développement
LEASEUROPE	Fédération Européenne des Associations de Crédit-bail
MORSEFF	Morocco Sustainable Energy Financing Facility - Ligne marocaine de financement de l'énergie durable
RCAR	Régime Collectif d'Allocation de Retraite
SAM	Système d'Aide au Management de l'APSF
Section Crédit-bail	Section Crédit-bail, Affacturage, Mobilisation de Créances et Cautionnement de l'APSF
SFI	Société Financière Internationale
TIMP	Taux d'Intérêt moyen Pondéré
TMIC	Taux Maximum des Intérêts Conventionnels

CONTEXTE % GENERAL

APSF الجمعية المهنية لشركات التمويل
Association Professionnelle des Sociétés de Financement

CONTEXTE GENERAL

Environnement économique 2018

ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL¹

L'année 2018 devait être initialement l'année de la consolidation du dynamisme de l'économie mondiale observé en 2017 (+3,8%). Il n'en fût rien. Après être restée vigoureuse au premier semestre de 2018 (+3,8%), l'activité économique mondiale a ralenti notablement au second semestre de cette année pour finir à 3,6%.

Au sein des pays dits avancés, hormis les Etats-Unis, où le rythme d'activité s'est accéléré de 2,2% à 2,9% entre 2017 et 2018, (soit, au demeurant, le rythme le plus élevé depuis 2015), l'expansion économique a perdu de sa vigueur dans la zone euro. La croissance y est revenue de 2,4% à 1,8% en 2018. Ce tassement concerne les locomotives économiques de la zone : l'Allemagne qui réalise +1,5% au lieu de 2,5% et la France +1,5% après +2,2%. L'Espagne, principal partenaire commercial du Maroc, finit l'année à 2,5% après 3%.

Les pays émergents ont également vu leurs niveaux de croissance s'affaiblir pour revenir globalement de 4,8% à 4,5%. Cette évolution est imputable principalement au ralentissement observé en Chine de 6,8% à 6,6%, son plus faible niveau depuis près de 30 ans.

En Afrique subsaharienne, la croissance s'est consolidée, avec une hausse de 3,0% au lieu de 2,9% en 2017.

ENVIRONNEMENT NATIONAL²

Au Maroc, la croissance économique a ralenti, passant de 4,2% en 2017 à 3% en 2018. La valeur ajoutée du secteur agricole a reculé de 15,2 % à 4% et celle des activités non agricoles a fléchi de 2,9% à 2,6%.

Cette croissance a été tirée par la demande intérieure qui, en volume, a enregistré une hausse de 3,9% en 2018 au lieu de 3,6% en 2017. Les dépenses de consommation finale des ménages se sont accrues de 3,3% au lieu de 3,8% en 2017 et la consommation finale des administrations publiques a enregistré un taux de croissance de 2,5% en 2018 au lieu de 1,9% une année auparavant.

L'investissement brut (formation brute de capital fixe et variation des stocks), pour sa part, a enregistré une croissance de 5,9% au lieu de 4,1% en 2017.

⁽¹⁾ Source : FMI (Fonds Monétaire International) - Perspectives de l'économie mondiale - Avril 2019

⁽²⁾ Source : HCP (Haut-Commissariat au Plan) - Note d'information relative aux comptes nationaux provisoires de 2018 - Juin 2019

Indice des prix³

Au terme de l'année 2018, l'IPC (Indice des Prix à la Consommation) annuel moyen a progressé de 1,9% (0,7% en 2017).

La hausse a concerné aussi bien les produits alimentaires (+1,3%) que les produits non alimentaires (+ 1,8%). Les variations enregistrées pour les produits non alimentaires vont d'une stagnation pour la «communication» à une hausse de 6,5% pour les «biens et services divers».

Emploi⁴

En 2018, l'économie marocaine a créé 112 000 postes d'emploi (91 000 en milieu urbain et 21 000 en milieu rural) après une création de 86 000 postes une année auparavant.

Les «services» ont créé 65 000 emplois, l'«agriculture, forêt et pêche» 19 000, les BTP 15 000 et le secteur de l'«industrie y compris l'artisanat» 13 000.

Dans ce contexte, le nombre total de chômeurs s'est établi à 1 168 000, en recul de 48 000 personnes (- 25 000 en milieu urbain et 23 000 en milieu rural).

Le taux de chômage est ainsi passé, entre 2017 et 2018, de 10,2% à 9,8% au niveau national ; de 14,7% à 14,2% en milieu urbain et de 4% à 3,5% en milieu rural.

Transactions extérieures⁵

A fin 2018, les exportations se sont établies à 274,7 milliards de dirhams (+25,9 milliards ou 10,4% par rapport à fin 2017) et les importations à 480,3 milliards (+42,2 milliards ou 9,6%).

Dans ces conditions, le déficit commercial de marchandises ressort à 205,6 milliards (+16,4 milliards ou 8,6%) et le taux de couverture des importations par les exportations se situe à 57,2% au lieu de 56,8% en 2017.

Côté importations, les débours hors produits énergétiques atteignent 398 milliards (+29,5 milliards ou 8%). La facture énergétique ressort à 82,2 milliards (+12,7 milliards ou 18,3%), les achats de biens d'équipement à 119,8 milliards (+10,4 milliards ou 9,5%) et ceux de demi-produits à 99,6 milliards (+4,1 milliards ou 4,2%).

Côté exportations, les ventes hors phosphates et dérivés atteignent 223 milliards (+18,3 milliards ou 9%). Le secteur automobile réalise 65,1 milliards (+6,3 milliards ou 10,7%), les phosphates et dérivés 51,7 milliards (+7,5 milliards ou 17%) et les produits agricoles et agro-alimentaires 58,1 milliards (+3,7 milliards ou 6,8%).

Toujours en 2018, les recettes voyages ressortent à 73,2 milliards de dirhams (+1 milliard ou 1,5%) et les envois de fonds effectués par les Marocains Résidant à l'Étranger (MRE) à 64,7 milliards (-1,1 milliard ou -1,7%).

⁽³⁾ Source : HCP - Note d'information relative à l'IPC de l'année 2018

⁽⁴⁾ Source : HCP - Note d'information relative à la situation du marché du travail en 2018

⁽⁵⁾ Source : Office des Changes - Indicateurs mensuels des échanges extérieurs - Année 2018. Chiffres provisoires

Crédits bancaires⁶

A fin 2018, les crédits bancaires ressortent à 870,5 milliards de dirhams, en progression de 27,2 milliards ou 3,2%. Ces crédits, ventilés par objet économique, et leur évolution d'une année à l'autre, se présentent comme suit :

- **Crédits immobiliers :**
267,2 milliards (+9,4 milliards ou 3,6%) ;
- **Comptes débiteurs et crédits de trésorerie :**
177,7 milliards (+10,3 milliards ou +6,2%) ;
- **Crédits à l'équipement :**
174,1 milliards (+3,5 milliards ou 2,0%) ;
- **Crédits à la consommation :**
54,1 milliards (+3,1 milliards ou 6,1%) ;

- **Créances diverses sur la clientèle :**
132,3 milliards (-685 millions ou -0,5%)
- **Créances en souffrance :**
65,2 milliards (+1,6 milliard ou 2,5%).

Bourse de Casablanca

Après deux années orientées à la hausse, les deux principaux indices de la Bourse de Casablanca se sont inscrits en recul. Le Masi⁷ cède 8,3% à 11 364 points (+6,4% en 2017 et +30,5% en 2016) et le Madex⁸ 8,6% à 9 233 points (+6,4% en 2017 et +31,6% en 2016).

La capitalisation boursière perd 50 milliards ou 7,1%, à 582,2 milliards de dirhams, et le volume des transactions baisse de 3 milliards ou 24,4% à 52,7 milliards de dirhams.

Perspectives 2019

Le ralentissement de la croissance économique observé en 2018 devrait se poursuivre en 2019, selon le document «Perspectives économiques de l'économie mondiale» publié par le FMI en avril 2019. Globalement, la croissance devrait encore fléchir, en 2019, à 3,3%. Bien qu'un tel rythme demeure raisonnable, les perspectives dans de nombreux pays sont très moroses, avec des incertitudes considérables à court terme, d'autant que les taux de croissance des pays avancés convergent vers leur modeste potentiel à long terme.

Le FMI prévoit une croissance de 2,3% aux Etats-Unis (2,9% en 2018), de 1,3% au sein de la zone euro (2,8%) avec un fléchissement attendu aussi bien en Allemagne (0,8% au lieu de 1,5%), qu'en France (1,3% au lieu de 1,5%) ou en Espagne (2,1% au lieu de 2,5%).

Un fléchissement de l'expansion économique est également prévu en Chine (6,3% au lieu de 6,6%), alors qu'en Inde, plus de vigueur est

attendue (7,3% au lieu de 7,1%). L'Afrique subsaharienne, quant à elle, devra confirmer ses réalisations de 2018 avec 3,5% au lieu de 3,0%.

Au Maroc, et selon Bank Al-Maghrib (Conseil du 19 mars 2019), la croissance nationale resterait limitée à 2,7% en 2019 avant de s'accélérer à 3,9% en 2020. Le rythme des activités non agricoles continuerait à s'améliorer, quoique lentement, leur valeur ajoutée devant augmenter de 3,4% en 2019 puis de 3,8% en 2020. Pour le secteur agricole, sur la base des données climatiques alors disponibles (au 10 mars), la Banque table sur une production céréalière autour de 60 millions de quintaux et un recul de la valeur ajoutée agricole de 3,8%. Cette dernière s'accroîtrait de 6% en 2020, sous l'hypothèse d'une récolte autour de 80 millions de quintaux.

Selon le FMI (Perspectives de l'économie mondiale - Avril 2019), la croissance s'établirait à 3% en 2019.

⁶ Source : Bank Al-Maghrib - Statistiques Monétaires - Décembre 2018

⁷ Masi : Moroccan All Shares Index. Cet indice mesure la performance globale du marché, c'est-à-dire l'évolution quotidienne de la capitalisation boursière flottante due aux variations des cours. Il intègre toutes les valeurs cotées à la Bourse de Casablanca

⁸ Madex : Most Active Shares Index. Cet indice mesure l'évolution quotidienne de la capitalisation boursière due aux variations de cours des valeurs les plus actives et cotées en continu.

CONCOURS DES SOCIÉTÉS DE FINANCEMENT A L'ÉCONOMIE EN 2018

APSF الجمعية المهنية لشركات التمويل
Association Professionnelle des Sociétés de Financement

CONCOURS DES SOCIÉTÉS DE FINANCEMENT À L'ÉCONOMIE EN 2018

Les concours des sociétés de financement à l'économie ressortent, à fin décembre 2018, à 175,6 milliards de dirhams, en progression de 9,1 milliards ou 5,4% par rapport à fin 2017.

Par métier, ces concours se répartissent comme suit :

- **Crédit-bail :**
47,3 milliards de dirhams (+1,8 milliard ou 4,1%) ;
- **Crédit à la consommation :**
52,2 milliards de dirhams (+3,5 milliards ou 7,2%) ;
- **Factoring :**
4,6 milliards de dirhams (- 55 millions de dirhams ou -1,2%) ;
- **financement des besoins de trésorerie liés à la réalisation des marchés publics :**
7,2 milliards (+200 millions de dirhams ou 3,5%) ;
- **Garantie :**
767 millions de dirhams (-433 millions de dirhams ou -36%) ;
- **Crédit immobilier :**
62,7 milliards de dirhams (+4,2 milliards ou 7,1%) ;
- **Financement des organismes de microcrédit :**
877,3 millions (-161 millions ou 15,5%) ;
- **Gestion des moyens de paiement :**
l'activité monétaire a porté sur 376,9 millions d'opérations (+11% par rapport à 2017) pour un montant global de 316,9 milliards de dirhams (+10,6%).

Crédit-bail

FINANCEMENTS DE L'EXERCICE

Les financements de l'exercice 2018 ont totalisé 15,8 milliards de dirhams, en progression de 501 millions ou 3,3% par rapport à 2017. Cette enveloppe se répartit à raison de :

- **12,7 milliards** pour le CBM (crédit-bail mobilier), en progression de 270 millions ou 2,2% ;
- **3,1 milliards** pour le CBI (crédit-bail immobilier), en hausse de 231 millions ou 8,1%.

Ces financements correspondent à 16 126 dossiers (15 182 en 2017). Selon la nature de l'opération de crédit-bail, le nombre de dossiers financés en 2018 et la moyenne par dossier, se répartissent comme suit :

- **CBM : 15 693 dossiers au lieu de 14 794 en 2018**, soit en moyenne 808 000 dirhams au lieu de 839 000 dirhams ;
- **CBI : 433 dossiers au lieu de 388 en 2018**, soit en moyenne 7,1 millions de dirhams au lieu de 7,4 millions.

Crédit-bail mobilier : répartition des financements par type de biens

Millions de dirhams	2018	2017	Variation 18/17	
			Montant	%
Machines et équipements industriels	2 661	3 126	-465	-14,9
Ordinateurs et matériel de bureau	718	761	-43	-5,6
Véhicules utilitaires	4 968	4 739	229	4,8
Voitures de tourisme	2 103	1 910	193	10,1
Travaux publics et bâtiment	1 494	1 402	92	6,6
Divers	733	469	264	56,4
TOTAL CBM	12 677	12 407	270	2,2

Crédit-bail mobilier : répartition des financements par secteur d'activité

<i>Millions de dirhams</i>	2018	2017	Variation 18/17	
			Montant	%
Agriculture	172	137	35	25,5
Pêche, Aquaculture	106	80	26	32,3
Industries extractives	245	158	87	54,9
Industries alimentaires	606	557	49	8,8
Industries textile, de l'habillement et du cuir	192	190	2	1,2
Industries chimiques et parachimiques	264	163	101	61,7
IMME	284	316	-32	-10,2
Industries diverses	830	723	107	14,8
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	132	422	-290	-68,7
Constructions	1 030	2 046	-116	-5,7
Commerce, réparation automobile	2 173	1 986	187	9,4
Hôtels et restaurants	169	107	62	57,6
Transports - Communications	2 943	2 647	296	11,2
Activités financières	497	507	-10	-2,0
Administrations publiques	3	122	-119	-97,4
Autres services	2 132	2 246	-114	-5,1
TOTAL CBM	12 677	12 407	270	2,2

Crédit-bail immobilier : répartition des financements par type d'usage

<i>Millions de dirhams</i>	2018	2017	Variation 18/17	
			Montant	%
Immeubles industriels	557	551	6	1,1
Magasins	540	451	89	19,7
Immeubles de bureau	1 202	451	388	47,6
Hôtels et loisirs	96	132	-36	-27,3
Divers	697	912	-215	-23,6
TOTAL CBI	3 091	2 860	231	8,1

ENCOURS COMPTABLE A FIN 2018

Les financements de l'exercice portent l'encours comptable net des actifs immobilisés en crédit-bail à fin décembre 2018, à 47,3 milliards de dirhams (+1,9 milliard ou 4,1% par rapport à fin 2017). Cet encours se répartit à raison de :

- **30,4 milliards** de dirhams pour le CBM (+1,5 milliards ou 5,3%) ;
- **16,9 milliards** de dirhams pour le CBI (+317 millions ou 1,9%).

Encours comptable à fin décembre

Millions de dirhams	2018	2017	Variation 18/17	
			Montant	%
CBM	30 431	28 890	1 541	5,3
CBI	16 859	16 542	317	1,9
TOTAL CBM + CBI	47 290	45 432	1 858	4,1

L'encours au 31 décembre 2018 correspond à 65 687 dossiers, en hausse de 2 469 unités ou 3,9%.

Selon la nature de l'opération de crédit-bail, le nombre de dossiers en cours à fin 2018 et la moyenne par dossier, se répartissent comme suit :

- **CBM : 62 687 dossiers**, soit en moyenne 486 000 dirhams par dossier (481 000 dirhams à fin 2017) ;
- **CBI : 3 108 dossiers**, soit en moyenne 5,4 millions de dirhams par dossier (5,2 millions à fin 2017).

Crédit à la consommation

FINANCEMENTS ANNUELS

Les financements de l'année (crédits distribués hors ceux de substitution) se sont établis à 16,9 milliards de dirhams en 2018, en progression de 1,4 milliard ou 9,2% par rapport à 2017. Le nombre de dossiers correspondants ressort à 342 889, en hausse de 3 503 unités ou 1,0%.

Ces financements se répartissent à raison de :

- **11,3 milliards** au titre des prêts affectés, en hausse de 1,2 milliard ou 12,0% (pour 160 039 dossiers, en progression de 3 970 unités ou 2,5%);
- **5,6 milliards** au titre des prêts non affectés, en hausse de 204 millions ou 3,8% (182 850 dossiers, en recul de 467 unités ou 0,3%).

Prêts affectés

La loi de protection du consommateur définit le crédit affecté comme un crédit à la consommation affecté au financement d'un bien ou produit ou d'une prestation de services déterminée. Dans la pratique, le crédit affecté est un prêt dont l'octroi sert à l'acquisition d'un bien ou d'un service. Il concerne l'automobile et les biens d'équipement domestique.

Les **financements automobiles** ressortent à 10,8 milliards de dirhams, en progression de 1,2 milliard ou 12,2% (89 081 dossiers, en hausse de 3 348 unités ou 3,9%). Cette enveloppe se répartit comme suit, selon le type de crédit :

- **5,7 milliards** pour le **crédit automobile classique**, en hausse de 642 millions ou 12,7%, correspondant à 44 690 dossiers, en hausse de 1 452 unités ou 3,4% ;
- **5,1 milliards** pour les **financements en LOA**, en hausse de 527 millions ou 11,6% pour 44 391 dossiers, en hausse de 1 896 unités ou 4,5%.

Les **financements d'équipement domestique** et «**autres crédits**» ressortent à 537 millions, en hausse de 43 millions ou 8,7% pour 70 336 dossiers, en hausse de 622 unités ou 0,9%.

Prêts non affectés

Contrairement au crédit affecté, le crédit non affecté consiste en l'octroi par la société de crédit au demandeur de crédit d'une somme d'argent que ce dernier peut utiliser à sa guise. Il prend la forme d'un prêt personnel ou d'un prêt revolving.

Les prêts non affectés ressortent, en 2018, à 5,6 milliards de dirhams, en hausse de 204 millions ou 3,8% (182 850 dossiers, en recul de 467 unités ou 0,3%). Ils se répartissent à raison de :

- 5,5 milliards au titre des prêts personnels, en hausse de 176 millions ou 3,3% (161 153 dossiers, en recul de 2 671 unités ou 1,6%) ;
- 100 millions au titre des prêts revolving, en hausse de 29 millions ou 40,0% (28 554 dossiers, en hausse de 2 204 unités ou 11,3%).

Crédits à la consommation : financements de l'année

Millions de dirhams	2018	2017	Variation 18/17	
			Montant	%
Véhicules μ	10 768	9 599	1 169	12,2
Équipement domestique et autres crédits	537	494	43	8,7
Prêts personnels	5 451	5 275	176	3,3
Revolving	100	71	29	40,0
TOTAL	16 856	15 440	1 416	9,2

Crédits à la consommation : nombre de dossiers financés pendant l'année

Unités	2018	2017	Variation 18/17	
			Montant	%
Véhicules	89 081	85 733	3 348	3,9
Équipement domestique et autres crédits	70 958	70 336	622	0,9
Prêts personnels	161 153	163 824	-2 671	-1,6
Revolving	21 697	19 493	2 204	11,3
TOTAL	342 889	339 386	3 503	1,0

Par formule de crédit, la moyenne globale financée pendant l'année, par dossier ressort à :

- 120 876 dirhams pour l'automobile (111 964 dirhams en 2017) ;
- 33 825 dirhams pour les prêts personnels (32 202 dirhams) ;
- 4 604 dirhams pour les prêts revolving (3 659 dirhams).

ENCOURS DES CREDITS A FIN 2018

Au 31 décembre 2018, l'encours brut des crédits à la consommation s'est établi à 52,2 milliards de dirhams, en hausse de 3,5 milliards ou 7,2% par rapport à fin décembre 2017. Cet encours se répartit comme suit (évolutions par rapport à fin 2017) :

- **crédit automobile** : 29,7 milliards, en progression de 3,4 milliard ou 13,0% ;
- **crédit d'équipement domestique et «autres crédits»** : 423 millions de dirhams, en hausse de 28 millions ou 7,1% ;
- **prêts personnels** : 221,8 milliards, en recul de 16 millions ou 0,1% ;
- **crédit revolving** : 248 millions de dirhams, en hausse de 90 millions ou 56,7%.

Encours brut des crédits à la consommation à fin décembre

Unités	2018	2017	Variation 18/17	
			Montant	%
Véhicules	29 705	26 297	3 407	13,0
Equipement domestique et autres crédits	423	395	28	7,1
Prêts personnels	21 833	21 847	-16	-0,1
Revolving	248	158	90	56,7
TOTAL	52 209	48 697	3 512	7,2

ENCOURS DES CREDITS A FIN DECEMBRE

Au 31 décembre 2018, l'encours de dossiers s'établit à 938 340, en recul de 33 152 unités ou 3,4%.

Encours des dossiers de crédits à fin décembre

Unités	2018	2017	Variation 18/17	
			Montant	%
Véhicules	293 481	286 835	6 646	2,3
Equipement domestique et autres crédits	87 219	76 888	10 331	13,4
Prêts personnels	535 536	583 401	-47 865	-8,2
Revolving	24 104	24 36	-264	-1,1
TOTAL	940 340	971 492	-33 152	-3,4

Par formule de crédit, la moyenne globale par dossier ressort à :

- 101 217 dirhams pour l'automobile (91 681 dirhams en 2017);
- 40 768 dirhams pour les prêts personnels (37 488 dirhams) ;
- 10 269 dirhams pour les prêts revolving (6 485 dirhams).

Financement automobile

Le nombre de véhicules financés en leasing et en crédit à la consommation a franchi le cap des 100 000 unités en 2018. La répartition de ces dossiers par type de financement et de véhicules est présentée dans le tableau suivant :

Dossiers automobiles financés en crédit à la consommation et en crédit-bail

Unités	2018	2017	Variation 18/17	
			Unités	%
Dossiers automobiles financés en crédit à la consommation	89 081	85 733	3 348	3,9
Crédit classique	44 690	43 238	1 452	3,4
LOA	44 391	42 495	1 896	4,5
Dossiers automobiles financés en crédit-bail	12 125	11 353	772	6,8
Véhicules utilitaires	6 230	5 891	339	5,8
Véhicules de tourisme *	5 895	5 462	433	7,9
Dossiers financés en crédit à la consommation et en crédit-bail	101 206	97 086	4 120	4,2

* Véhicules acquis par les professionnels et par les entreprises pour leur parc

Factoring

Est considérée comme affacturage, au sens de la loi bancaire, toute convention par laquelle un établissement de crédit s'engage à recouvrer et à mobiliser des créances commerciales, soit en acquérant lesdites créances, soit en se portant mandataire du créancier avec, dans ce dernier cas, une garantie de bonne fin.

Concrètement, l'affacturage consiste en un transfert de créances commerciales de leur titulaire, appelé adhérent, à un factor, en l'occurrence la société de factoring, qui se charge de leur recouvrement et qui supporte les pertes éventuelles sur les débiteurs insolvables.

En outre, le factor peut régler par anticipation le montant des créances transférées.

Il s'agit donc à la fois d'une procédure de recouvrement, d'une garantie des risques et éventuellement d'un moyen de financement.

Jusqu'en 2015, l'APSF comptait deux sociétés de factoring spécialisées : Maroc Factoring lancée en 1988, et Attijari Factoring en 1995. Depuis, CDM Leasing a étendu son activité au factoring et a pris la dénomination de CDM Leasing et Factoring.

Les remises de créances effectuées par ces trois sociétés en 2018 ont totalisé 17,9 milliards de dirhams, en recul de 1,2 milliard ou 6,2% par rapport à 2017.

L'encours des remises de créances au 31 décembre 2018 s'établit à 4,5 milliards, en baisse de 55 millions ou 1,2%.

Le montant des créances financées au 31 décembre ressort à 2,9 milliards, en progression de 133 millions ou 4,9%.

La répartition et l'évolution des remises de créances de l'exercice, celles des encours de remises de créances et celles des créances financées au 31 décembre par type d'opérations (import, export, domestique), sont présentées dans le tableau suivant :

Activité des trois sociétés membres de l'APSF spécialisées dans le factoring

<i>Millions de dirhams</i>	2018	2017	Variation 18/17	
			Montant	%
Remises de créances de l'exercice	17 902	19 077	-1 175	-6,2
Import	202	119	82	69,0
Export	926	1 052	-127	-12,0
Domestique	16 775	17 905	-1 131	-6,3
Encours des remises de créances au 31 décembre	4 550	4 605	-55	-1,2
Import	94	64	30	46,4
Export	243	228	14	6,3
Domestique	4 213	4 312	-99	-2,3
Créances financées au 31 décembre	2 867	2 734	133	4,9
Export	44	55	-11	-20,0
Domestique	2 823	2 679	144	5,4

Financement des besoins de trésorerie liés à la réalisation des marchés publics: activité de Finéa

Finéa a pour mission de faciliter l'accès des entreprises, PME-TPE en particulier, au financement et se positionne en tant qu'établissement de place animé par une mission d'intérêt général combinant le financement par signature, la garantie, le refinancement et le cofinancement.

Finéa est également gestionnaire du Fonds de Garantie dédié à la Commande Publique (FGCP) et dispose d'un réseau de 6 succursales situées à Casablanca, Rabat, Marrakech, Agadir, Fès et Tanger.

FAITS MARQUANTS EN 2018

Finéa a procédé en 2018 au déploiement de son nouveau plan stratégique de développement 2018-2022 «CAP 22», avec pour objectifs principaux de consolider ses interventions en faveur de la TPME marocaine et élargir son offre de produits et services financiers et non financiers.

Finéa a également consolidé en 2018 son activité de refinancement des banques partenaires en faveur des TPME à travers la négociation d'une nouvelle ligne de crédit auprès de la BEI pour un montant de 100 millions d'euros.

CONCOURS A L'ECONOMIE

Les concours de Finéa à l'économie ressortent à plus de 10 milliards de dirhams, répartis comme suit :

- 7,2 milliards au titre des financements par signature, en progression de 200 millions ou 3,5% par rapport à 2017. Ces financements ont bénéficié à près de 1 000 PME-TPE ;
- 2,4 milliards dans le cadre des lignes de refinancement, mises en place par Finéa via les banques partenaires au profit de plus 3 800 TPME, intervenant dans différents secteurs d'activité.

Au titre du FGCP et au 31 décembre 2018 :

- le volume des garanties émises ressort à 835 millions de dirhams, en progression de 4,3% par rapport à 2017, ce qui a permis de faciliter l'accès au financement à plus de 570 TPME, avec une moyenne de la garantie émise par TPME de 1,4 million de dirhams ;
- le niveau des autorisations garanties s'établit à près de 1,4 milliard de dirhams contre 1,3 milliard en 2017.

Fonds de garantie : activité de Dar Ad-Damane

L'activité de Dar Ad-Damane ressort, en 2018, à 39 millions de dirhams ayant bénéficié à 30 opérations, correspondant à un volume d'investissement de 84 millions de dirhams.

Le coût moyen d'investissement par projet s'établit à 2,8 millions de dirhams en 2018 comme en 2017.

Le montant moyen de la garantie par opération ressort à 1,3 million de dirhams au lieu de 1,2 million, un an auparavant.

Le montant moyen des financements garantis s'élève à 2,6 millions de dirhams comme en 2017.

Par secteur d'activité, la part des concours de Dar Ad-Damane en faveur des services et du BTP est demeurée prépondérante avec respectivement 31% et 22% contre 49% et 22% en 2017.

L'encours des garanties à fin décembre 2018 s'élève à 767 millions de dirhams, en recul de 433 millions de dirhams ou 36%.

Crédit Immobilier

TENDANCES DU MARCHÉ IMMOBILIER

En 2018, les prix des actifs immobiliers ont reculé de 0,4% par rapport à 2017, reflétant des baisses de 2,4% pour le foncier et de 1,2% pour les biens à usage professionnel. En revanche, les prix du résidentiel ont augmenté de 0,8%.

Le nombre de transactions a augmenté de 12,4%, avec des hausses de 16% pour les biens résidentiels et de 18,3% pour les actifs à usage professionnel. A l'inverse, les ventes de terrains ont reculé de 0,7%.

ACTIVITE DE Wafa IMMOBILIER

Faits marquants en 2018

Reconnue pour son engagement en matière de qualité, d'organisation et de service, pour son leadership, sa technologie et son innovation, Wafa Immobilier a reçu, dans la catégorie «Diamant», le prix de «Summit of Oxford Quality» décerné à Londres en décembre 2018.

Concours à l'économie

Autorisations et débloquages de l'année

L'année 2018 a été marquée par une évolution contrastée, selon qu'il s'agisse des autorisations ou des débloquages.

Les autorisations globales ressortent à 15,2 milliards de dirhams, en baisse de 931 millions ou 5,8%. Elles se répartissent comme suit par type de clientèle :

- crédits acquéreurs : 9,2 milliards, en recul de 590 millions ou 6,1% ;
- crédits promoteurs : 6 milliards, en baisse de 341 millions ou 5,3%.

Les débloqués globaux ressortent à 12,4 milliards de dirhams, en hausse de 1,9 milliard ou 17,6%. Ils se répartissent comme suit par type de clientèle:

- crédits acquéreurs : 8 milliards, en progression de 155 millions ou 2,0% ;
- crédits promoteurs : 4,4 milliards, en progression de 1,7 milliard ou 63,0%

Encours à fin 2018

L'encours global à fin 2018 ressort à 62,7 milliards de dirhams, en progression de 4,2 milliards ou 7,1%. Ce montant se répartit à raison de :

- **53 milliards de dirhams** au titre de l'encours acquéreurs, en hausse de 3,1 milliard ou 6,2% ;
- **9,6 milliards de dirhams** au titre de l'encours de la promotion immobilière gérée, en hausse de 1,1 milliard ou 12,5%.

A fin 2018, plus de 180 000 dossiers de crédits acquéreurs étaient gérés par Wafa Immobilier au lieu de 170 916 à fin 2017.

Financement des associations de microcrédit : activité de Jaïda

Filiale de la CDG, Jaïda a pour objet de financer et d'accompagner les AMC (associations de microcrédit) en vue de leur développement, au plan institutionnel. L'objectif ultime étant de lutter contre l'exclusion financière et sociale via l'aide à la promotion des micros et petites entreprises créatrices d'emploi, Jaïda vise :

- la levée de financements auprès de sources privées ;
- la coordination de l'action des bailleurs de fonds pour une coopération intensifiée avec le Gouvernement marocain en vue du développement structurel du secteur de la microfinance.

ACTIONS PHARES EN SOUTIEN DE LA MICROFINANCE

Quelques actions phares destinées à soutenir la microfinance ont marqué l'exercice 2018 au Maroc. Il s'agit de :

- la tenue, le 27 juin, d'une «Journée de la micro-entreprise féminine. Cet événement s'inscrit dans le cadre du programme «Min Ajliki» issu d'un partenariat entre le CMS (Centre de Soutien à la Microfinance Solidaire) et l'APEFE (Association pour la Promotion de l'Education et de la Formation à l'Etranger) ;
- l'organisation, le 18 octobre, de la sixième édition du Prix National du Micro-Entrepreneur (PNME), par la FNAM (Fédération Nationale des Associations de Microcrédit) et le CMS. Parmi 186 candidats, 32, dont 20 femmes, ont été récompensés pour l'originalité et la réussite de leurs micro-projets ;
- la tenue, le 21 décembre, de la cérémonie de remise du Prix Fondation CDG. Jaïda a co-organisé avec cette Fondation, la FNAM et le CMS la quatrième édition du Programme d'appui aux Activités Génératrices de Revenus par le soutien à la création de la micro-entreprise jeune. Ce programme vise à favoriser l'autonomie économique des jeunes les plus défavorisés et à faciliter leur insertion dans le tissu social du pays par la contribution au financement de leurs micro-projets. La cérémonie de remise des aides financières a été l'occasion de primer 94 candidats parmi 169.

CONCOURS A L'ECONOMIE

A fin 2018, les indicateurs d'activité de Jaïda se présentent comme suit :

- **production cumulée** : 2,7 milliards de dirhams, en progression de 100 millions ou 3,8% ;
- **encours des financements** : 877,3 millions, en baisse de 161 millions ou 15,5%.

Gestion des moyens de paiement : activité du CMI (Centre Monétique Interbancaire)

L'activité monétique marocaine a franchi le seuil du million d'opérations par jour en 2018 et l'encours des cartes bancaires émises par les banques marocaines a dépassé la barre de 15 millions d'unités.

L'activité de paiement via internet a porté sur plus de 8,3 millions d'opérations (+25,4%) pour un montant global de 3,3 milliards de dirhams (+24,4%).

ENCOURS DES CARTES

A fin 2018, l'encours des cartes émises par les banques marocaines a atteint 15,1 millions unités (+7,2% par rapport au 31 décembre 2017), dont 14,3 millions de cartes Paiement & Retrait sous les labels Visa, Mastercard et la marque nationale *cmi*.

L'encours des cartes prépayées ressort à 2 millions d'unités.

ACTIVITE MONETIQUE GLOBALE AU MAROC

Les réalisations globales de l'activité monétique, comprennent les opérations de :

- retrait d'espèces sur le réseau des guichets automatiques ;
- paiement auprès des commerçants et eMarchands ;
- paiement sur les GAB et
- cash advance (retraits réalisés par débit de la carte sur TPE), par cartes bancaires, marocaines et étrangères, au Maroc.

En 2018, l'activité monétique a porté sur 376,9 millions d'opérations (+11% par rapport à 2017) pour un montant global de 316,9 milliards de dirhams (+10,6%).

ACTIVITE DES CARTES MAROCAINES

En 2018, les cartes marocaines ont enregistré, en paiements et retraits au Maroc, 358,1 millions d'opérations (+10,7%) pour un montant de 290,9 milliards de dirhams (+10,1%).

- Les **opérations de retrait** sur les guichets automatiques ont totalisé 296,5 millions de transactions (+8,2%) pour un montant de 265,2 milliards de dirhams (+9,3%).
- Les **opérations de paiement chez les commerçants et eMarchands affiliés** au CMI ont porté sur 58,5 millions de transactions (+26,6%) pour un montant de 25,3 milliards de dirhams (+19,0%). Par secteur d'activité, la grande distribution a drainé 26,4% des volumes, l'habillement 13,1%, les stations-service 8,7%, la restauration 8,6%, la santé 4,3% et les «autres secteurs» 38,9%.
- Les **opérations de paiement sur GAB** par cartes marocaines (paiement de factures et de taxes, achat des recharges Télécom) ont totalisé 3,1 millions de transactions (-9,6%) pour un montant de 464,4 millions de dirhams (+7,8%).

Par ailleurs, les cartes marocaines à **validité internationale** ont totalisé 3,4 millions d'opérations de retraits et paiements à l'étranger (+69,0%), pour un montant global de 3,3 milliards de dirhams (+35,4%).

ACTIVITE DES CARTES ETRANGERES

En 2018, les cartes étrangères ont enregistré, en paiements et en retraits au Maroc, 18,7 millions d'opérations (+18,3%) pour un montant de 26,3 milliards de dirhams (+16,3%).

- Les **opérations de retrait** sur les guichets automatiques au Maroc ont totalisé 9,1 millions de transactions (+7,1%) pour un montant de 12,5 milliards de dirhams (+8,7%). Elles représentent 48,6% de l'activité en volume et 48,0% en montant.
- Les **opérations de paiement** auprès des commerçants et eMarchands affiliés au CMI ont totalisé 9,5 millions transactions (+31,0%) pour un montant de 13,2 milliards de dirhams (+23,9%). L'hôtellerie (41,7%) et la restauration (13,4%) ont drainé plus de la moitié du volume. Elles représentent 50,8% de l'activité en volume et en montant.
- Les **opérations de cash advance** (retraits réalisés par débit de la carte sur TPE) par cartes étrangères ont totalisé 110 420 transactions (+60,1%) pour un montant de 297,4 millions de dirhams (+57,5%). Elles représentent 0,6% de l'activité en volume et 1,1% en montant.

ACTIVITÉ DES COMMERÇANTS ET SITES MARCHANDS AFFILIÉS AU CMI

Les **commerçants et e-Marchands** affiliés au CMI ont enregistré, par le biais des cartes bancaires **marocaines et étrangères**, 68,0 millions d'opérations de paiement (+27,2%) pour un montant global de 38,5 milliards de dirhams (+20,6%).

Par secteur, la grande distribution a drainé 19,1% des paiements, l'hôtellerie 16,8%, la restauration 10,3%, l'habillement 9,9%, les stations-service 6,1% et les «autres secteurs» 37,8%.

ACTIVITÉ E-COMMERCE

Les **paiements en ligne** via cartes bancaires, marocaines et étrangères, réalisés sur les sites marchands et sites des facturiers affiliés au CMI ont réalisé 8,3 millions opérations (+25,4%) pour un montant global de 3,3 milliards de dirhams (+24,4%).

Selon le volume, les sites des régies de distribution d'eau et d'électricité y ont contribué à hauteur de 29,5%, suivis par ceux des opérateurs Télécom (23,7%), des compagnies aériennes (21,9%), des services eGov (10,2%), des hôtels (4,4%). Les «autres secteurs» représentent 20,3%.

Par «**origine**» de carte, l'activité reste très fortement dominée par les **cartes marocaines** qui sont à la source de 8,1 millions de transactions (+25,1%) et ont généré un volume de 3,0 milliards de dirhams (+23,3%). L'activité des **cartes étrangères** a porté sur 173 164 transactions (+46,3%) pour un montant de 275,6 millions de dirhams (+37,7%).

RESEAU GAB

L'élargissement du réseau GAB s'est poursuivi en 2018 avec 266 nouvelles ouvertures (+2,6%), portant le réseau à 7 289 guichets.

305,6 millions d'opérations de retrait (+8,2%) y ont été effectuées par cartes bancaires marocaines et étrangères pour un montant global de 277,7 milliards de dirhams (+9,3%). Ce qui représente une activité mensuelle moyenne de 3 789 opérations de retrait pour un montant global de 3,4 millions de dirhams pour chaque GAB.

Les villes les plus équipées sont Casablanca (1 468 GAB), Rabat (576), Marrakech (569), Tanger (413), Agadir (376) et Fès (358).

ENVIRONNEMENT DES METIERS DE FINANCEMENT

APSF الجمعية المهنية لشركات التمويل
Association Professionnelle des Sociétés de Financement

ENVIRONNEMENT DES METIERS DE FINANCEMENT

Environnement bancaire

REUNIONS DU CEC

Réunion du 24 janvier 2018

La loi bancaire de 2014 a créé le statut d'établissement de paiement pour les entités habilitées, après agrément, à fournir des services de paiement. Au sens de la loi, sont considérés comme des services de paiement :

- les opérations de transfert de fonds ;
- les dépôts et les retraits en espèces sur un compte de paiement ;
- l'exécution d'opérations de paiement par tout moyen de communication à distance, à condition que l'opérateur agisse uniquement en qualité d'intermédiaire entre le payeur et le fournisseur de biens et services ;
- l'exécution de prélèvements permanents ou unitaires, d'opérations de paiement par carte et l'exécution de virements, lorsque ceux-ci portent sur des fonds placés sur un compte de paiement.

Le compte de paiement s'entend de tout compte détenu au nom d'un utilisateur de services de paiement et qui est exclusivement utilisé aux fins d'opérations de paiement

Concrètement, les comptes de paiement sont des comptes prépayés permettant de réaliser plusieurs opérations : virements, prélèvements, paiement par carte bancaire ou à travers le mobile. Outre le dépôt (cash in) et le retrait d'espèces (cash out), le compte de paiement permet également la réception d'indemnités, des salaires, etc.

En 2018, BAM a annoncé, avoir autorisé, après avis favorable du CEC (réunion du 24 janvier 2018 - composition restreinte), quatre entités déjà agréées, soit en qualité de société intermédiaire en matière de transfert de fonds, soit en tant que société de financement spécialisée dans la gestion de moyens de paiement, à étendre leurs activités à l'ouverture de comptes de paiement et l'offre de services de paiement adossés à ces comptes.

Le CEC a également émis un avis favorable pour autoriser une autre société à exercer en tant qu'établissement de paiement⁹.

En 2019, deux établissements, CMI et NAPS, ayant statut de société de financement, ont été agréés en tant qu'établissement de paiement, en vertu de décisions du Wali de BAM¹⁰.

⁽⁹⁾ Source : Communiqué BAM du 14 février 2018

⁽¹⁰⁾ Bulletin Officiel n° 6758 du 7 mars 2019

Réunion du 13 juillet 2018

Le CEC s'est réuni le 13 juillet 2018 et a examiné et adopté plusieurs textes, dont la liste est présentée ci-après (hormis ceux également adoptés lors de cette réunion, concernant les associations de microcrédit, les banques offshore et la CDG) :

- Circulaire n° 4/W/2018 du 27 juillet 2018 fixant les conditions et modalités de fonctionnement du comité d'audit chargé d'assurer la surveillance et l'évaluation de la mise en œuvre des dispositifs de contrôle interne ;
- Circulaire n° 5/W/2018 du 27 juillet 2018 fixant les conditions et modalités de fonctionnement du comité chargé du suivi du processus d'identification et de gestion des risques ;
- Circulaire n° 6/W/2018 du 27 juillet 2018 relative aux conditions de versement des cotisations au fonds collectif de garantie des dépôts ;
- Circulaire n° 7/W/2018 du 27 juillet 2018 relative aux modalités de gestion des ressources du Fonds collectif de garantie des dépôts des établissements de crédit par la société gestionnaire des fonds de garantie des dépôts et ses interventions ;
- Circulaire n° 8/W/2018 du 27 juillet 2018 modifiant et complétant la circulaire 26/G/2006 du 5 décembre 2006 relative aux exigences en fonds propres portant sur les risques de crédit, de marché et opérationnels des établissements de crédit, selon l'approche standard ;
- Circulaire n° 9/W/2018 du 27 juillet 2018 relative aux fonds propres portant sur les risques de crédit, de marché et opérationnels des banques participatives selon l'approche standard ;
- Circulaire n° 10/W/2018 du 27 juillet 2018 relative aux fonds propres des banques et sociétés de financement participatives.

Environnement juridique et réglementaire

REFORME DE LA LOI RELATIVE AU MICROCRÉDIT

La loi n° 18-97 du 5 février 1999 relative au microcrédit a été réformée par la loi n° 85-18 du 9 janvier 2019. Dans un article unique, elle modifie le plafond de financement par microcrédit qui passe de 50 000 à 150 000 dirhams¹¹.

REFORME DU DROIT DES SÛRETÉS MOBILIÈRES

La perspective de reformer le droit des sûretés mobilières remonte au moins à 2015. En mars de cette année, le SGG (Secrétariat Général du Gouvernement) avait publié sur son site le projet de loi n° 18-15 modifiant et complétant le Dahir formant Code des Obligations et des Contrats. Avant même la publication de ce projet, la DTFE (Direction du Trésor et des Finances Extérieures) qui porte le projet avait organisé avec la BERD (Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement) un séminaire sur la réforme projetée. Cette rencontre tenue le 16 décembre 2014 avec la participation de représentants de l'APSF, avait donné un aperçu des grandes lignes de la réforme, des conditions de sa conduite et des opportunités qu'elle devait ouvrir pour la promotion de l'accès des entreprises au financement.

Au mois de mai 2018, la DTFE a animé, avec la SFI (Société Financière Internationale), un atelier de sensibilisation sur ce projet de réforme axé autour :

- des objectifs et bénéfices d'une telle réforme dans un cadre général et selon un benchmark international ;
- des résultats du diagnostic du système des sûretés mobilières et les principaux apports du projet de loi ;
- du rôle du registre national des sûretés mobilières.

Rendant compte de cet événement, le rapport annuel de l'APSF présenté à l'Assemblée Générale du 28 juin 2018 a donné un aperçu succinct sur le projet de loi n° 18-15 (page 34).

En 2019, le SGG a publié sur son site, pour consultation publique avant son introduction dans le circuit légal d'adoption, une nouvelle mouture du texte (projet de loi n° 21-18).

⁽¹¹⁾ Bulletin Officiel n° 6754 du 21 février 2019

Selon la note de présentation du projet, la réforme vise à promouvoir un régime juridique moderne des sûretés mobilières permettant d'utiliser des actifs mobiliers corporels et incorporels comme garantie pour l'obtention d'un financement bancaire, notamment pour les PME. Dans cette perspective, le texte établit un ensemble de principes, qui faciliteraient les transactions et assureraient la sécurité juridique. Parmi ces principes il y a lieu de citer :

- l'élargissement du champ d'application des sûretés mobilières ;
- le renforcement de la liberté contractuelle entre les parties ;
- la facilitation de la constitution des sûretés mobilières ;
- l'établissement du registre national électronique des sûretés mobilières ;
- la facilitation de la réalisation des sûretés mobilières, notamment à travers la mise en place de voies extrajudiciaires ;
- le renforcement du mécanisme de représentation des créanciers.

Saisie début mars 2019 par la DTFE et la DSB (Direction de la Supervision Bancaire) sur le projet en question en vue de recueillir les commentaires des sociétés de financement, la délégation de l'APSF a naturellement invité ses membres à faire part de leurs remarques et observations éventuelles sur le projet.

TMIC POUR LA PERIODE DU 1ER AVRIL 2019 AU 31 MARS 2020

En application des dispositions de l'arrêté du Ministre des Finances et de la Privatisation n° 2250-06 du 29 septembre 2006, le TMIC (Taux Maximum des Intérêts Conventionnels) des établissements de crédit est fixé à 13,57% pour la période allant du 1er avril 2019 au 31 mars 2020.

Le TMIC a été institué en avril 1997. Jusqu'en octobre 2006, il était établi semestriellement par BAM en majorant de 60% (70% jusqu'en 1999) le TIMP (Taux d'Intérêt moyen Pondéré) pratiqué par tous les établissements de crédit, le semestre précédent.

En 2006, son mode de calcul est révisé. Pour la période du 1er octobre 2006 au 31 mars 2007, il est calculé sur la base du TIMP pratiqué par les établissements de crédit sur les crédits à la consommation au cours de l'année civile précédente majoré de 200 points de base. Le TMIC ressortait ainsi à 14%.

Au 1er avril de chaque année, le taux est corrigé par la variation du taux des dépôts bancaires à 6 mois et 1 an enregistrée au cours de l'année civile antérieure.

Environnement fiscal

LOI DE FINANCES 2018

La loi de finances 2018 a introduit notamment des dispositions applicables à la finance participative, apportant, selon ses concepteurs, une clarification en matière d'IS et d'IR et consacrant, en matière de TVA et de droits d'enregistrement, la neutralité fiscale des produits participatifs et complétant le dispositif régissant ces produits.

LOI DE FINANCES 2019¹²

La loi de finances 2019 vise, selon ses architectes, principalement «l'amélioration du climat des affaires, le développement de l'investissement, la promotion de l'emploi, l'allègement de la charge fiscale des entreprises et la simplification des procédures».

En matière d'IS, les nouvelles dispositions ont trait à :

- la réduction du taux normal du barème progressif de cet impôt de 20% à 17,50%, pour les sociétés qui réalisent des bénéfices situés dans la tranche comprise entre 300 001 et 1 000 000 de dirhams ;
- l'application du barème progressif aux entreprises qui étaient antérieurement soumises au taux spécifique de 17,50%, avec plafonnement du taux marginal de ce barème pour cette catégorie d'entreprises à 17,50%;
- l'institution d'une contribution sociale de solidarité sur les bénéfices, au taux de 2,50%, aux sociétés soumises à l'IS qui réalisent un bénéfice net fiscal égal ou supérieur à quarante millions de dirhams. Cette contribution est instituée au titre des années 2019 et 2020.

Parmi les dispositions applicables en matière de TVA, citons :

- l'exonération de la TVA sur les pompes à eau fonctionnant à l'énergie solaire et aux autres énergies renouvelables utilisées dans le secteur agricole, et ce sans droit à déduction, à compter du 1er janvier 2019 ;
- la clarification du mécanisme de transfert du droit à déduction de la TVA lors des opérations de fusion-scission ou de transformation de la forme juridique ;
- la clarification des conditions d'exonération des *contrats Ijara Mountahia Bitamlik*.

⁽¹²⁾ Source : Ministère de l'Economie et des Finances - Revue Al Maliya - n° 17 - Mars 2019

En matière de **taxe sur les contrats d'assurances**, la loi de finances introduit plusieurs réaménagements par l'institution notamment de l'imposition au taux de 10% des opérations d'assurances décèes souscrites au bénéfice des organismes prêteurs.

TROISIEMES ASSISES NATIONALES DE LA FISCALITE¹³

Rabat a abrité, les 3 et 4 mai 2019, les «Troisièmes Assises Nationales de la Fiscalité» organisées sous le thème de l'«équité fiscale». Il s'est agi lors de ces Assises de poser, sur la base d'une réflexion collective et concertée, les principes fondateurs d'une fiscalité plus équitable et performante au service du développement économique.

En préparation de ces Assises, l'APSF a élaboré une note dans l'esprit ayant sous-tendu la manifestation, en dehors des considérations d'ordre technique. Les aspects soulevés par l'APSF et partagés au demeurant avec la FSBF (Fédération des Secteurs Bancaire et Financier) de la CGEM (Confédération Générale des Entreprises du Maroc) ont porté sur :

- les traitements fiscal et prudentiel des créances en souffrance ;
- le passage au seul amortissement financier des biens donnés en crédit-bail ;
- le mode d'organisation et de recouvrement de la TSC (Taxe de Services Communaux).

Dans le cadre des débats préalables à cette manifestation, l'APSF a pris part, le 29 mars 2019, à la première session du cycle de conférences dites «Matinales de la Fiscalité» organisées par le Groupe Le Matin en partenariat avec la DGI (Direction Générale des Impôts) et l'Ordre des Experts-Comptables. Cette session a été placée sous le thème : «Assises de la fiscalité : grands principes, constats et attentes».

A l'issue des travaux de ces Assises, un projet de loi-cadre sur la fiscalité devait être élaboré pour porter les grands principes de la réforme fiscale à venir et la programmation précise, sur 5 ans à partir de 2020, des principaux engagements du Maroc en la matière.

⁽¹³⁾ Source : Ministère de l'Economie et des Finances - Direction Générale des Impôts
Note de cadrage des Troisièmes Assises Nationales de la Fiscalité

ECHANGE AUTOMATIQUE D'INFORMATIONS A DES FINS FISCALES (FATCA)

Le rapport annuel de l'APSF présenté à l'Assemblée Générale du 28 juin 2018 (page 39), s'arrête sur l'adoption par le Maroc d'un décret-loi édictant des dispositions transitoires relatives à l'échange automatique d'informations à des fins fiscales (décret-loi n° 2-18-117 du 23 février 2018 - Bulletin Officiel n° 6652 du 1er mars 2018). Dans les faits, il s'agit d'une reprise de la FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act).

Le FATCA est une loi américaine dont l'objectif est la mise en place d'une déclaration annuelle à l'administration fiscale américaine (IRS - Internal Revenue Service) des comptes détenus hors des Etats-Unis par des contribuables américains. Concrètement, ce texte substitue le critère de la nationalité à celui du domicile fiscal. En cas de refus de se plier aux obligations fiscales américaines, les établissements bancaires s'exposent à des sanctions.

En date du 6 août 2018, a été promulguée la loi n° 27-18 portant approbation du décret-loi en question (Bulletin Officiel n° 6718 du 18 Octobre 2018).

ACTION % PROFESSIONNELLE

APSF الجمعية المهنية لشركات التمويل
Association Professionnelle des Sociétés de Financement

ACTION PROFESSIONNELLE

Chantiers internationaux

DIALOGUE SUR LE SECTEUR FINANCIER EN AFRIQUE DU NORD

Tunis a abrité les 27 et 28 février 2019, la conférence sur le «*Dialogue sur le secteur financier de l'Afrique du Nord*» tenu sous l'égide de la BAD (Banque Africaine de Développement) et du Partenariat MFW4A (Making Finance Work for Africa).

Ce dialogue régional est le quatrième du genre. Il a réuni les autorités gouvernementales et en charge de la régulation, les institutions régionales, les représentants du secteur financier, ainsi que les partenaires au développement, autour des thématiques de l'inclusion financière, de la finance à long terme, des marchés des capitaux et du financement de l'économie réelle dans les pays d'Afrique du Nord.

Les recommandations de ce «*Dialogue*» doivent être prises en compte dans la formulation de la stratégie pluriannuelle de la BAD en vue de renforcer son soutien au secteur financier en Afrique du Nord.

L'APSF a été représentée à cette rencontre par M. Abdallah Benhamida, Président, et M. Mohamed Tehraoui, membre du Conseil.

A cette occasion, intervenant au sein du Panel tenu sous le thème «*Finance verte et finance participative / islamique : quelle finance innovante au service de l'Afrique du Nord ?*», le Président de l'APSF a fait part de l'expérience marocaine s'agissant du financement du développement durable par leasing. Il a ainsi fait part des solutions concrètes en vue d'accompagner les programmes de développement durable, initiés et/ou encouragés par le Gouvernement, comme c'est le cas du renouvellement du parc de véhicules de transport routier et de l'efficacité énergétique.

M. Abdallah Benhamida, qui a également porté la casquette de Président d'Africalease (Fédération Africaine de Leasing) au cours de cette manifestation, a exprimé les ambitions que pourrait nourrir cette Fédération pour promouvoir le développement durable, avec en son cœur l'inclusion financière et la promotion d'activités génératrices de revenus. Dans les coulisses de cet événement, il a également échangé avec des membres d'Africalease sur l'action professionnelle de cette Fédération.

Voir, en Annexes, «*Dialogue sur le secteur financier de l'Afrique du Nord - Tunis - Intervention du Président de l'APSF*», page 86.

TRANSFORMATION DIGITALE : OPPORTUNITES ET RISQUES LIES A LA FINTECH

BAM et le FMI ont organisé, les 13 et 14 mars 2019 à Rabat, la première conférence régionale de sensibilisation sur le «*Programme Fintech de Bali*» lancé en octobre 2018 à l'occasion des assemblées annuelles des Conseils des Gouverneurs du FMI et du Groupe de la Banque Mondiale, tenues à Bali (Indonésie). Coïncidant avec la célébration du 60ème anniversaire de Bank Al-Maghrib, cette conférence a réuni les Gouverneurs de banques centrales d'Afrique et du Moyen-Orient et des responsables d'institutions régionales et internationales, autour du thème «*La transformation digitale : opportunités et risques liés à la Fintech - Mise en œuvre du Programme Fintech de Bali*».

L'APSF y a été représentée par son Président, M. Abdallah Benhamida.

Le «*Programme Fintech de Bali*» vise à aider, selon un cadre de 12 recommandations, les pays membres à, entre autres, «*tirer parti de la promesse de la Fintech*», «*permettre aux nouvelles technologies d'améliorer la prestation des services financiers*» et «*promouvoir la Fintech pour favoriser l'inclusion financière et développer les marchés financiers*». En même temps, ce Programme met en avant la nécessité notamment d'«*adapter le cadre réglementaire et les pratiques de supervision (...)*», de «*moderniser les cadres juridiques pour mettre en place un paysage juridique favorable*» et de «*développer une infrastructure financière et de données robuste pour maintenir les avantages de la Fintech*». Il recommande aussi d'«*encourager la coopération internationale et l'échange d'information*» et de «*renforcer la surveillance collective du système monétaire et financier international.*»

Alors, comment tirer profit des avantages et des opportunités des progrès rendus possibles par la technologie financière (inclusion financière, gains de productivité, baisse des coûts), tout en tenant compte des risques (cybercriminalité, blanchiment de capitaux) et des «menaces» (émission de monnaies virtuelles, remise en cause des business models des opérateurs financiers classiques) qui y sont inhérents ? Comment, du point de vue du régulateur, accompagner, voire faciliter l'entrée sans risque de nouveaux opérateurs et l'émergence de nouveaux produits, selon un cadre réglementaire et de supervision adapté («*ne pas tuer la poule aux œufs d'or*», selon un intervenant) ? Autant de questions débattues, en substance, à Rabat.

Soulignons à ce stade, que les enjeux liés à la transformation digitale dans le cas des sociétés de financement constituent un chantier ouvert par l'APSF et qu'elle y a consacré des échanges en marge de son Assemblée Générale annuelle de 2018 (Voir «*Questions professionnelles communes*», «*Transformation digitale des sociétés de financement : enjeux et perspectives*», page 46.

RGPD (REGLEMENT GENERAL POUR LA PROTECTION DES DONNEES)

Le rapport annuel de l'APSF présenté à l'Assemblée Générale du 28 juin 2018 (page 39), mentionne l'entrée en vigueur à compter du 25 mai 2018 dans les 28 Etats membres de l'Union européenne, du RGPD qui désigne la réglementation européenne concernant les données personnelles.

Cette réglementation vise à accompagner le développement de la science et des technologies en unifiant et renforçant la protection des données personnelles en Europe.

Une des principales caractéristiques du RGPD est son champ d'application territorial qui peut couvrir, contrairement aux transpositions nationales de la directive qu'il remplace, des entreprises étrangères lorsque ces dernières opèrent des traitements de données à caractère personnel visant des personnes qui se trouvent dans le territoire de l'Union (cas par exemple des entreprises marocaines opérant dans l'offshoring).

Au mois de mai 2018, l'APSF est allée aux nouvelles pour la conformité de ses sociétés membres à cette réglementation internationale tant auprès de BAM qu'auprès de la CNDP. Il s'avère que la CNDP a ouvert, au niveau de son site web, une rubrique consacrée à la question, le but étant notamment de permettre aux entreprises concernées de s'initier au nouveau règlement. Pour toute question relative au sujet, la CNDP a également mis en place une adresse mail dédiée RGPD@cndp.ma.

Chantiers nationaux

LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DES CAPITAUX ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME

Leur statut d'établissement de crédit soumet les sociétés de financement à la législation et à la réglementation en vigueur en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux (LBC) et le financement du terrorisme (FT).

Les échanges en 2017 et 2018 en la matière entre la DSB et les sociétés de financement avaient porté principalement sur les conditions de mise en œuvre de la circulaire n° 5/W/2017 relative à l'obligation de vigilance, des adaptations ayant été en définitive apportées au reporting à adresser à BAM selon un canevas «simple et minimum» du plan d'action relatif à la conformité aux dispositions de ladite circulaire.

Les échanges avaient également porté, au cours des premiers mois de 2018 sur les préparatifs du secteur bancaire au sens large, à la mission d'évaluation nationale des risques LBC/FT par le GAFIMOAN (Groupe d'Action Financière du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord), qui visait à s'assurer de l'efficacité du dispositif LBC/FT au niveau national.

En décembre 2018, la DSB a convié les sociétés de financement à une réunion d'information animée par les représentants de l'UTRF (Unité de Traitement du Renseignement Financier) autour des conclusions de cette mission et des relations UTRF - Etablissements de crédit.

La concertation de BAM avec les établissements de crédit est à présent institutionnalisée, la DSB ayant arrêté un planning de réunions trimestrielles au titre de l'année 2019. La première réunion programmée dans ce cadre s'est tenue le 29 mars 2019 et a porté sur les présentations :

- par l'UTRF, du bilan opérationnel relatif au 1er trimestre 2019 et du processus d'application des mesures de gel des avoirs ;
- par Bank Al-Maghrib, des résultats préliminaires d'analyse des plans d'actions de conformité aux dispositions de la circulaire n° 5/W/2017.

EDUCATION FINANCIERE

L'APSF est membre fondateur de la FMEF (Fondation Marocaine pour l'Education Financière) qui a pour mission, d'une part, la promotion de l'inclusion financière par l'information, la formation et l'éducation des publics qui ne sont pas introduits dans le système financier et, d'autre part, la protection des consommateurs en matière de services financiers.

L'APSF siège à son Conseil d'Administration.

Globalement, depuis sa création en 2013 et en exécution de son plan stratégique 2014-2017, la Fondation a pu réaliser des actions importantes et atteindre des populations diversifiées à travers différents canaux. Néanmoins au regard des défis en matière d'éducation et d'inclusion financières, elle ambitionne de faire mieux, ce qui passe par un renforcement des synergies entre acteurs et un meilleur déploiement de la formation en éducation financière auprès des citoyens et des populations prioritaires identifiées. Ce renforcement des synergies et ce meilleur déploiement de la formation constituent les principaux axes d'un projet de plan stratégique 2019-2023 qui a été adopté par son Conseil d'Administration réuni le 30 mars 2019. A la suite de ce Conseil et en vue de lui permettre de faire aux défis que pose sa mission, la FMEF a procédé à une modification de ses statuts à l'occasion d'une Assemblée Générale Extraordinaire.

MEDIATION BANCAIRE

L'APSF est membre Fondateur de la CMMB (Centre Marocain de Médiation Bancaire) qui a pour mission le règlement à l'amiable des différends nés ou pouvant naître entre les banques, les sociétés de financement et les associations de microcrédit et leur clientèle.

L'APSF siège à son Conseil d'Administration.

L'exercice 2018 a été marqué par l'entrée en fonction d'un nouveau Médiateur, à l'issue d'un appel à candidature bouclé à la fin de l'année 2017. De même, l'exercice 2019 a été marqué notamment par :

- la réforme des statuts du Centre, qui a notamment mis fin aux deux dispositifs précédents de médiation (médiation institutionnelle et médiation conventionnelle) en les réunissant en un seul dispositif et a élargi ses membres à la CGEM et à la Fédération des Chambres Marocaines de Commerce, d'Industrie et de Services ;
- l'adoption, par le Conseil réuni le 30 janvier 2019, d'un «nouveau plan stratégique», qui vise à renforcer les organes de gouvernance, alléger les procédures, raccourcir les délais de traitement et élargir le champ d'action de la médiation.

En préparation de cette réunion du Conseil du 30 janvier 2019, le nouveau Médiateur a partagé, le 11 décembre 2018, avec le Comité de Direction, sa vision pour le Centre et son plan d'action dans les deux années à venir. L'ambition, à travers ce plan d'action, est de «contribuer au développement du CMMB quantitativement et qualitativement pour en faire un Centre de référence en matière de médiation bancaire sur le plan national et international». Lors de cette réunion du 11 décembre 2018, l'APSF a souligné encore une fois que le Centre de médiation n'est pas une fin en soi, le plus important étant de trouver des solutions aux demandes des clients particuliers, qui sont par définition faibles par rapport aux établissements de crédit.

De même, en matière de communication et tout en rappelant que les particuliers représentent 90 % des recours à la médiation, l'APSF a estimé qu'il y a lieu de leur faire connaître l'existence et le rôle du Centre de médiation là où il y a le plus de chance de les toucher : les agences et les points de vente des établissements de crédit qu'ils fréquentent au moins une fois par mois. Un affichage approprié à ce niveau (qui ne soit pas parasité, ni confondu avec les autres affichages publicitaires de l'établissement) est plus efficace que les flyers et autres capsules radiophoniques et télévisées et interviews. De même selon l'APSF, il va de soi que le contrat de crédit qui est signé par le client constitue l'acte par excellence de l'information du client. A cet égard, l'APSF a toujours préconisé de mettre sur le contrat une mention informant le client sur les possibilités de recours au Médiateur. Ce qui est le cas des membres de l'APSF.

Dans le sillage de la réunion du Conseil, le Médiateur a invité, le 5 mars 2019, ses correspondants au sein des banques et des sociétés de financement à une réunion d'information pour leur faire part des décisions dudit Conseil.

Soulignons qu'en 2018, le CMMB a reçu 1 068 dossiers, dont 836 complets. Sur ces 836 dossiers, 753 ont été jugés recevables et ont donné lieu à 415 accords transactionnels. 196 n'ont pas abouti à une médiation (PV de non conciliation) et 142 étaient toujours en cours de traitement à fin 2018. Le nombre de dossiers concernant les sociétés de financement est de l'ordre de 12%.

Questions professionnelles communes

TRANSFORMATION DIGITALE DES SOCIÉTÉS DE FINANCEMENT : ENJEUX ET PERSPECTIVES

Événement statutaire, l'Assemblée Générale annuelle de l'APSF est aussi l'occasion d'ouvrir, à l'issue des travaux, la réflexion sur des thèmes d'actualité animés par des experts reconnus. Le format de telles rencontres est fondé sur l'interaction et la convivialité.

En marge de l'Assemblée de 2016, le thème de la bonne gouvernance comme facteur de performance et de pérennité des sociétés de financement était au centre des débats. Le Pr Rachid Belkahia a apporté son éclairage sur les qualités premières d'un administrateur indépendant et son apport dans une instance de gouvernance d'un établissement de crédit.

En marge de l'Assemblée de 2018, l'exercice a porté sur la transformation digitale des sociétés de financement. M. Ahmed Kouddane, Directeur associé de la société Synthèse Conseil et partenaire de longue date de l'APSF, pour l'avoir accompagnée dans la mise en place du SAAR (Système d'Aide à l'Appréciation du Risque) en 2002¹⁴, a fait part des enjeux et des perspectives liés à la transformation digitale des sociétés de financement.

Les enjeux ont trait au métier, compte tenu du comportement d'une clientèle de plus en plus connectée (utilisation en masse des smartphones et des réseaux sociaux), d'une « métamorphose » des produits et d'une concurrence accrue (émergence, par exemple, demain, de plateformes de financement dit participatif). Ils sont aussi d'ordre organisationnel, avec les effets escomptés des nouvelles technologies en termes de gains de productivité et d'amélioration de la qualité de services. Ils sont, en définitive, opérationnels en vue du stockage et de la gestion de l'information sur le net via les plateformes de « cloud computing » et l'exploitation du « big data » pour l'analyse des comportements des clients.

Dans tous les cas, il s'agit, pour les sociétés de financement, de faire converger le métier et leur organisation avec l'utilisation du digital pour explorer de nouveaux canaux, créer de nouveaux produits et les gérer en parallèle avec ceux existants. Ce nouveau mix devra être réalisé compte tenu d'un double impératif : d'organisation et de valeur proposée aux clients.

⁽¹⁴⁾ La mise en place du SAAR (Système d'Aide à l'Appréciation du Risque) en 2002 avait alors valu à l'APSF les félicitations du Gouverneur de Bank Al-Maghrib. Le fait est que le SAAR a préfiguré la mise en place du Credit Bureau à l'échelle nationale.

PASSAGE PAR PERTE DES CREANCES EN SOUFFRANCE

La note circulaire de la DGI n° 5/2017 du 3 février 2017 relative à certains aspects fiscaux afférents aux établissements de crédit vise à «clarifier certains aspects fiscaux relatifs aux banques et aux sociétés de financement dans le cadre de l'application des dispositions fiscales et réglementaires en vigueur». Cette note pose des conditions pour assurer le passage par perte des créances en souffrance et, partant, pour opérer leur déduction¹⁵.

Ces conditions s'avèrent, dans la pratique, éloignées des usages des sociétés de financement. Il en est ainsi :

- du délai de recours judiciaire. La note-circulaire retient la notion de «*créance fiscalement douteuse*», dont la déductibilité est conditionnée par l'introduction d'un recours en justice dans un délai de 12 mois suivant celui de la constitution de la provision. Ce délai s'avère insuffisant - il dépasse dans les faits les 12 mois en question - pour les sociétés de leasing qui doivent procéder à la récupération du matériel et à sa revente avant d'introduire une assignation en paiement portant sur le reliquat de la créance impayée (après déduction du produit de la vente)
- des procédures prévues pour notifier le client du paiement de ses dettes.

Sur la base de ce constat établi et partagé par les responsables des sociétés de crédit à la consommation et de crédit-bail à l'occasion d'une réunion le 4 avril 2019, l'APSF instruit un dossier devant servir la démarche qu'elle effectuera à ce sujet auprès de la DGI.

IMMATRICULATION DES VEHICULES FINANCES A CREDIT

A l'issue de près de deux années d'échanges, l'APSF a arrêté de concert avec le Ministère de l'Équipement, du Transport de la Logistique et de l'Eau (Direction du Transport Routier et de la Sécurité Routière - DTRSR) et la société M2M les conditions, aussi bien techniques que juridiques, devant permettre aux sociétés de financement d'intégrer la solution «Assiaq Card». L'objectif étant de leur permettre, selon des procédures dématérialisées et sécurisées, d'immatriculer un véhicule, d'identifier ceux financés à crédit, de gérer la mainlevée et de consulter et de suivre les dossiers financés à crédit. Un projet de convention tripartite a été élaboré à cet effet.

⁽¹⁵⁾ Voir le Rapport Annuel de l'APSF présenté à l'Assemblée Générale du 15 juin 2017, page 61

Après des négociations qui ont duré plusieurs mois, M2M et l'APSF ont trouvé, à l'occasion d'une réunion bipartite tenue le 30 avril 2019, un terrain d'entente autour de la tarification d'accès à la solution et de sa consultation. Cette tarification devait être soumise au Ministère pour approbation, conformément à l'article 6 de la convention tripartite Ministère de l'Équipement, du Transport de la Logistique et de l'Eau-M2M-APSF.

Questions professionnelles catégorielles

CREDIT-BAIL

FEUILLE DE ROUTE 2018-2020 DES SOCIÉTÉS DE LEASING

Les dirigeants des sociétés de crédit-bail ont arrêté, au mois de mai 2017, une feuille de route pour la profession à l'horizon 2020. Sur la base d'une réflexion sur la situation du métier, de son environnement, mais surtout de son potentiel, ils ont imaginé ce que serait le leasing dans les prochaines années, l'ambition étant d'accompagner plus encore l'investissement et la croissance économique, en «réinventant», pourquoi pas, le métier.

Ayant identifié dans ce cadre quatre axes de réflexion, ils ont institué, sur la base de l'expertise et de l'expérience de chacun et surtout de la complémentarité des compétences, autant de groupes de travail pour élaborer un diagnostic et proposer un plan d'action. Il en a été ainsi des thèmes suivants : «**Comptabilité et fiscalité**», «**Règles prudentielles**», «**Aspects judiciaires**» et «**Marché : produits, innovation, communication**».

L'organisation des Deuxièmes Assises Nationales du Leasing, le 6 décembre 2018 représente, sans conteste, la réalisation majeure de l'année 2018 en exécution de cette feuille de route.

Deuxièmes Assises Nationales du Leasing

Cette manifestation a été placée sous le thème du financement, par leasing, du développement durable, reflétant en cela l'ambition de la profession, inscrite dans la feuille de route, d'accompagner concrètement la réalisation de deux programmes, par des solutions nouvelles appropriées de financement :

- le renouvellement du parc des véhicules de transport routier de personnes et de marchandises ;
- l'efficacité énergétique.

L'un des objectifs de la manifestation a consisté à soumettre aux débats les solutions nouvelles de financement projetées par la profession pour ces deux domaines et d'accueillir l'opinion des parties prenantes

(décideurs, bailleurs de fonds, opérateurs, fournisseurs de matériels, experts) à cet égard et de faire en sorte que la manifestation se traduise, concrètement, par des retombées opérationnelles sur les secteurs concernés par la question.

Pour ce faire, les opérateurs ont approché, d'abord à titre exploratoire les partenaires susceptibles d'apporter leur concours et leur expertise et de faire part de leur retour d'expérience dans leurs domaines.

L'APSF a ainsi rencontré la **Fédération des Transports de la CGEM** (29 mai 2018), **Dar Ad-Damane** (1er juin 2018), la **Direction des Transports Routiers et de la Sécurité Routière** (3 juillet et 28 septembre 2018), la **CCG** (3 juillet 2018), la **SFI** (9 juillet 2018) et la **BERD** (24 octobre 2018).

En parallèle, mandatés par la Section Crédit-bail, certains dirigeants des sociétés de crédit-bail ont établi des contacts directs avec des responsables d'organismes internationaux établis au Maroc, comme la BEI (Banque Européenne d'Investissement), l'AFD (Agence Française de Développement) et KfW (Banque allemande de développement) ou nationaux comme l'AMEE (Association Marocaine pour l'Efficacité Energétique).

L'ensemble des partenaires pressentis par l'APSF ont apprécié l'initiative de la profession et ont ainsi apporté leur contribution à la manifestation.

Ces Assises ont également permis de faire l'état des lieux du leasing au Maroc et de partager avec les participants les conclusions de l'enquête, lancée par l'APSF, sur la connaissance du leasing par les opérateurs, qu'il s'agisse d'utilisateurs ou non de cette formule de financement.

La séance d'ouverture a été marquée par le mot de bienvenue du Président de l'APSF, M. Abdallah Benhamida, et l'intervention du Directeur Général de Bank Al-Maghrib, M. Abderrahim Bouazza.

Le Président de l'APSF a affirmé l'ambition du secteur du leasing de financer le développement durable et a énuméré, pour ce faire, quelques prérequis, tant au niveau de l'environnement de ce métier qu'à celui de la profession.

Au niveau de l'environnement, il y a lieu de garantir, dans le cadre des procédures collectives de traitement des difficultés de l'entreprise, le droit suprême de la société de leasing, qui est

le droit de propriété du bien qu'elle donne en location. Il se trouve aussi que les textes de loi sont sujets à une interprétation différente d'une juridiction à l'autre et les attentes de la profession tiennent à des procédures judiciaires simples et claires et uniformément appliquées d'une région à l'autre.

La profession, quant à elle, ne jette pas la pierre à l'environnement et fait sa propre radioscopie. Elle s'engage dans une démarche d'innovation pour redonner un nouveau souffle au marché du leasing et pour mieux connaître les besoins de la clientèle, tout en vulgarisant davantage ce mode de financement. Elle s'engage aussi à vendre le crédit-bail en tant que formule de financement complète comprenant le financement proprement dit du bien à acquérir et tout l'accompagnement nécessaire.

Le Directeur Général de BAM a fait part des engagements des pouvoirs publics en matière d'atténuation des risques climatiques et de transition énergétique et a indiqué que dans ce cadre, le besoin d'investissement est estimé à plus de 50 milliards de dollars à l'horizon 2030, un coût que les pouvoirs publics ne peuvent pas supporter tout seuls.

Pour le Directeur Général de BAM, si la transition écologique est un devoir, elle offre aussi des opportunités économiques que le secteur financier doit saisir et le secteur du crédit-bail dispose sans aucun doute des capacités pour contribuer à la dynamique de cette transition vers une économie verte.

Voir, en Annexes, Deuxièmes Assises Nationales du Leasing, «Mot de bienvenue du Président de l'APSF», page 83.

Ces Assises ont fait l'objet d'une large couverture médiatique. Plusieurs articles, figurant pour certains à la «Une» de la presse écrite, et des vidéos d'entretiens avec les responsables de l'APSF ont précédé, accompagné et suivi la tenue de cette manifestation.

Les Actes de ces Assises sont disponibles sur le site de l'APSF <http://apsf.pro/deuxiemes-assises-nationales-du-leasing>

Voir encadré page suivante :
DEROULE DE LA MANIFESTATION

Deuxièmes Assises Nationales du Leasing **Jeudi 6 décembre 2018**

Le leasing marocain finance le développement durable :

- Renouvellement du parc des véhicules de transport routier de personnes et de marchandises
 - Efficacité énergétique

SEANCE D'OUVERTURE : 9H00 - 10H00

- Mot de bienvenue de M. Abdallah Benhamida, Président de l'APSF
- Mot de M. Abderrahim Bouazza, Directeur Général de Bank Al-Maghrib

PANEL I.

LE CREDIT-BAIL AU MAROC : ETAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES : 10H00 - 11H00

- Perception du leasing par les opérateurs, Abdenbi Louitri, LMS-CSA
- Contribution du leasing au financement de l'économie, Abdesslam Bouirig, APSF
- Le leasing à l'international, Lamiae Derraji, BERD
- Environnement judiciaire du leasing, Imane El Malki, Institut Supérieur de la Magistrature
- Débats et recommandations du panel

PAUSE 30 mn

PANEL II.

PROGRAMME 2018-2020 DE RENOUVELLEMENT DU PARC DES VEHICULES DE TRANSPORT DES VOYAGEURS ET DES MARCHANDISES : 11H30 - 12H30

- Financement des véhicules de transport routier par leasing, Mohamed Amimi, APSF
- Programme de renouvellement du parc, Brahim Baamal, DTRSR
- Appréciation du financement du renouvellement du parc par leasing, Fédération du Transport de la CGEM et Concessionnaires
- Débats et recommandations du panel

PANEL III.

FINANCEMENT DE L'EFFICACITE ENERGETIQUE : 12H30 - 13H30

- Leasing et Efficacité Energétique : Etat des lieux et perspectives, Réda Daïfi, APSF
- Cadre institutionnel de l'Efficacité Energétique au Maroc, Saïd Mouline, AMEE
- Programme Morseff : Bilan et perspectives, Lamiae Derraji, BERD
- Partenariat leasing et organismes internationaux pour le financement durable : AFD, BEI, BERD, KfW
- Gisements d'efficacité énergétique au Maroc, Tayeb Touzani, Cluster Efficacité Energétique
- Débats et recommandations du panel

SEANCE DE CLOTURE : 13H30 - 14H00

- Mots de clôture et Prochain rendez-vous

DEJEUNER : 14H00

MODERATEURS : *Saâd Benmansour et Thami Ghorfi*

Enquête sur la perception du leasing

Les Deuxièmes Assises Nationales du Leasing ont permis de faire l'état des lieux du leasing au Maroc et de partager avec les participants les conclusions de l'enquête, lancée par l'APSF auprès du cabinet LMS-CSA, sur la connaissance et la perception du leasing par les opérateurs, qu'il s'agisse d'utilisateurs ou non de cette formule de financement.

Il ressort de cette enquête, quelques enseignements majeurs :

- le leasing n'a pas de problème de notoriété : 85% des sondés, toutes catégories d'entreprises confondues, disent le connaître ou en avoir entendu parler. Il vient au 2ème rang après le crédit bancaire;
- le leasing est le 3ème mode de financement utilisé et privilégié après le crédit bancaire et l'autofinancement ;
- pour la majorité des utilisateurs et une partie des non utilisateurs, le leasing est connu dans ses caractéristiques : contrat de location, option d'achat, valeur résiduelle ;
- avantages et inconvénients perçus du leasing :
 - **avantages** : rapidité et financement intégral du bien à acquérir (100%). Déductibilité des loyers au plan fiscal ;
 - **inconvénients** : perçu plus cher que le crédit classique. Le bien financé reste la propriété du crédit-bailleur ;
- évolution future du marché du leasing :
 - utilisateurs et non utilisateurs lui prédisent un avenir prometteur, compte tenu de ses avantages, et recommandent aux sociétés de leasing de recourir à une communication de proximité pour expliciter leur offre ;
 - intentions d'investissement et de recours au leasing : plus de la moitié des sondés envisage d'investir dans les 5 prochaines années. Parmi eux, près des 2/3 ont l'intention de recourir au leasing ;
- appréciation du leasing : 81% des utilisateurs se disent satisfaits.

Retombées des Assises

Dynamisation du programme de renouvellement du parc automobile

La proposition de la profession de leasing de dynamiser, à travers des financements complémentaires en leasing, le programme de renouvellement du parc de véhicules de transport de marchandises et de voyageurs pour le compte d'autrui arrêté par le Ministère de

l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau, a été explicitée par les opérateurs de leasing lors de la tenue des Deuxièmes Assises Nationales du Leasing organisées. Cette proposition avait recueilli l'adhésion de principe de la DTRSR ainsi que des transporteurs individuels ou constitués en TPE qui constituent la cible de ce programme.

La proposition consiste à optimiser, grâce au leasing, les procédures et à faire jouer à plein le levier de la prime de renouvellement et à la casse pour permettre aux transporteurs, personnes morales et personnes physiques, de faire face à l'insuffisance de leur apport initial.

Il s'agit, concrètement, après délivrance de l'attestation d'éligibilité délivrée par la DTRSR et du visa de la TGR (Ministère de l'Économie et des Finances), de remettre la prime entre les mains de la société de financement et non plus uniquement entre les mains du concessionnaire, voire du transporteur.

Sur le plan du financement, cette prime vient en déduction, dès le départ, de l'effort financier consenti par le transporteur. A charge, pour la société de financement, si le dossier est «bancable», de régler le fournisseur. La société de financement prend ainsi sur elle d'attendre le versement de la prime. Cependant que le transporteur aura déjà disposé du véhicule nouveau au lieu d'attendre, comme par le passé, jusqu'à six mois.

La DTRSR a marqué son accord pour intégrer, dans la procédure de renouvellement du parc de véhicules de transport routier de personnes et de marchandises, les sociétés de financement, en permettant le versement de la prime de renouvellement entre les mains de la société de financement membre de l'APSF, qui finance le véhicule.

Fort de cette ouverture, l'APSF a poursuivi avec les représentants des transporteurs constituant la cible du programme de renouvellement du parc, les échanges en vue de lui donner un contenu concret par la signature d'une convention de partenariat qui portera notamment sur une large communication autour du programme.

La procédure impliquant, outre les transporteurs et les sociétés de financement, la Direction du Transport et la TGR, une rencontre entre ces quatre partenaires s'est tenue le 2 mai 2019 pour «acter» l'intervention de la société de leasing dans le circuit et arrêter les modalités pratiques de sa mise en œuvre.

Les représentants de la TGR ont accueilli favorablement la proposition, soulignant tous les avantages qu'elle présente, l'«objectif étant, *in fine*, la réussite d'un programme aux enjeux multiples : sécurité des citoyens, réduction des accidents de la circulation, protection de l'environnement, etc.» Mais «*ne pouvant se prononcer*» à leur niveau, ils ont suggéré à la DTRSR d'approcher les instances décisionnelles.

L'APSF est d'avis de trouver rapidement une solution aux arguties juridiques et réglementaires pour donner une chance à une proposition, simple à

mettre en œuvre et tout à fait transparente et traçable, de dynamiser un programme d'une telle importance pour le Maroc.

A cet égard, l'APSF a sollicité le ministère des Finances pour appuyer la DTRSR dans sa requête évoquée ci-dessus.

Depuis lors, l'APSF a appris auprès de la DTRSR que cette dernière a effectivement saisi les instances décisionnelles.

Financement de programmes liés à l'efficacité énergétique

Les sociétés de leasing ont montré, à travers la mise en œuvre du Morseff (Morocco Sustainable Energy Financing Facility - Ligne marocaine de financement de l'énergie durable), leur capacité à accompagner et financer des projets liés à l'efficacité énergétique. Elles ont en effet très largement contribué au succès de cette ligne de financement lancée, en 2013 par la BERD, en coopération avec l'AFD, le BEI et KfW. Cela a d'ailleurs valu aux deux sociétés impliquées dans ce projet, des distinctions à l'occasion d'une cérémonie organisée, le 2 avril 2019, par la BERD.

Fort de cette expérience, l'APSF a considéré que le leasing peut apporter plus aux programmes centrés autour de l'efficacité énergétique et plus généralement les énergies durables. C'est dans ce sens qu'elle a ouvert les débats lors des Deuxièmes Assises Nationales du Leasing.

Considérant que les montages en leasing ayant permis le succès du Morseff ne pouvaient être dupliqués à l'infini, compte tenu de la capacité financière des fournisseurs, du risque technologique et du risque fournisseur non maîtrisés par le client, du poids important des incorporels dans certains investissements et du cadre institutionnel, l'APSF a plaidé pour la mise en place d'un véritable écosystème. Ce qui permettra au leasing d'offrir des solutions innovantes et de mettre en place des montages financiers et de gestion des risques adéquats pour accompagner les projets en la matière.

En vue d'entrer dans le vif du sujet, l'APSF a reçu, quasiment au lendemain de la tenue des Assises, l'AMEE et a développé auprès du Ministère de l'Energie, des Mines et du Développement Durable qui l'a invitée à diverses manifestations sur la question, les modalités de déploiement de formules de leasing dédiées au développement de l'énergie durable.

La rencontre avec l'AMEE (19 décembre 2018) a porté sur l'accompagnement du projet AMEE-GEF (Global Environment Fund - Fonds pour l'environnement mondial) de **pompape solaire dans l'agriculture**. Selon sa proposition et dans le but de jeter les bases d'un partenariat pour la promotion d'un tel programme, l'AMEE a organisé, les 29 et 30 avril 2019, une session de formation-sensibilisation sur les aspects économiques dans les projets de pompape solaire. Une vingtaine

de représentants des sociétés de leasing ont bénéficié de cette formation (voir le programme, en encadré ci-après).

Les réunions organisées par le Ministère ou sous son égide, ont porté sur l'efficacité énergétique dans le secteur du bâtiment (24 janvier 2019), sur la stratégie nationale pour la valorisation énergétique de la biomasse (27 février 2019), sur l'éclairage public et smart cities¹⁶ (13 mars 2019, lors de la 5ème édition des «Rencontres africaines de l'efficacité énergétique») et sur l'exemplarité des administrations et des établissements publics dans le domaine de l'efficacité énergétique (15 avril 2019).

Programme de formation sur le pompage solaire AMEE-Sociétés de Leasing

Green Platform / AMEE - Marrakech, 29 et 30 avril 2019

29 avril 2019

- Introduction du cadre réglementaire des applications solaires
- Aperçu sur les applications solaires au Maroc
- Description des constituants d'une installation de pompage solaire, principe de fonctionnement
- Configurations techniques des systèmes de pompage
- Offres technologiques
- Eléments de dimensionnement des installations de pompage solaire: Données d'entrée, besoin en eau - Outils de dimensionnement
- Etat des lieux et potentiel du marché national du pompage solaire paramètres financiers et économiques des projets de pompage solaire dans le secteur agricole
- Etude de coût des projets de pompage solaire (facteurs influant sur le coût des installations de pompage solaire, frais d'investissement, frais d'exploitation)

30 avril 2019

- Présentation des dispositions normatives et préparation des cahiers de charges des installations de pompage solaire (exigences techniques pour les équipements, exigences de pose et montage des systèmes de pompage solaire, intégration des dispositions normatives ...)
- Travaux pratiques : Pose des constituants et mise en service d'une unité de pompage solaire
- Visite technique et inspection d'une installation de pompage solaire
- Evaluation des acquis des participants
- Evaluation de la formation

⁽¹⁶⁾ Villes intelligentes

Rencontre avec le Président du Tribunal de Commerce de Casablanca

Lors des Deuxièmes Assises Nationales du Leasing (décembre 2018), la représentante de l'ISM (Institut Supérieur de la Magistrature), Mme Imane El Malki, s'était dite disposée à ouvrir des passerelles entre les professionnels de la justice et les opérateurs de leasing, le but étant de favoriser une meilleure connaissance mutuelle et de leur permettre de s'informer des conditions d'exercice de leur métier.

Sollicitée par l'APSF pour un premier rapprochement avec les juges, Mme El Malki a donné suite à cette demande en organisant, le 15 avril 2019, une rencontre avec le Président du Tribunal de Commerce de Casablanca.

Lors de cette audience du 15 avril 2019, les échanges ont porté sur l'environnement juridique et judiciaire du leasing et, sur un plan général, sur les «dysfonctionnements» en la matière constatés çà et là, sur le terrain. Il en a été ainsi :

- du déroulement du contrat de crédit-bail, certains juges rejetant la volonté des parties contenue dans des clauses pourtant rédigées conformément aux dispositions légales ;
- des délais d'obtention des ordonnances de restitution, ce qui expose le matériel à des risques de détérioration, voire de dissimulation ;
- des actions aux fins de paiement des créances, compte tenu, parfois, d'expertises non fondées, basées notamment sur une confusion entre crédit bancaire et financement en leasing ;
- des procédures de notification et d'exécution des jugements ;
- des indemnités de résiliation du contrat de crédit-bail et du sort des loyers à échoir après la résiliation du contrat ;
- des procédures collectives de traitement des difficultés de l'entreprise : impact sur le droit de propriété, action de revendication du bien, traitement d'une créance déclarée dans le cadre d'une procédure de redressement judiciaire, traitement d'une créance issue d'un contrat résilié...

A l'issue de cette audience, le Président du Tribunal de Commerce et les représentants de l'APSF sont convenus du principe de poursuivre les échanges, en y associant, lors d'une manifestation d'envergure, les huit Tribunaux de Commerce et les trois Cours d'Appel de Commerce du Royaume. Les recommandations qui seront formulées à cette occasion, serviront de base à la confection d'un plan d'action commun pour les années à venir.

Etude sur le dispositif opérationnel de gestion et de cession d'actifs

L'APSF a lancé auprès d'un cabinet spécialisé une étude en vue de l'optimisation du dispositif opérationnel de gestion et de cession d'actifs par les sociétés de leasing. Il s'agit :

- d'évaluer l'activité de gestion/cession d'actifs au niveau de l'ensemble des sociétés de leasing ;
- de concevoir des scénarios d'optimisation de l'activité de gestion et de cession d'actifs au niveau de l'ensemble des sociétés de financement ;
- de définir, le cas échéant, un plan d'action pour la mise en œuvre du modèle opérationnel cible.

Les deux premières phases de l'étude consistant, d'une part, dans le cadrage du projet et, d'autre part dans l'élaboration d'un diagnostic analytique de l'étude, ont été bouclées. La dernière phase de mise en œuvre du dispositif cible est en cours d'exécution.

PLAN D'ACTION 2019 DES SOCIETES DE CREDIT-BAIL

Passant en revue la feuille de route 2018-2020, le 23 janvier 2019, les dirigeants des sociétés de crédit-bail ont estimé avoir globalement atteint les objectifs arrêtés pour 2018, avec :

- la tenue des Deuxièmes Assises Nationales du Leasing (6/12/2018) ;
- l'ouverture de la concertation avec le Ministère du Transport et les transporteurs autour du programme de renouvellement du parc automobile et avec les organisations internationales et les décideurs autour du financement du développement durable ;
- la réalisation d'une enquête autour du leasing ;
- le lancement d'une étude sur la cession d'actifs par les sociétés de crédit-bail.

Répartissant comme en 2017 les chantiers selon quatre groupes de travail, ils ont arrêté les priorités pour 2019, qui consistent pour l'essentiel, pour :

- le **groupe de travail «Cadre fiscal et comptable»**, sponsorisé par M. Réda Daïfi, en la rédaction d'un «Livre blanc de la fiscalité en matière de crédit-bail», l'exercice consistant à présenter, sur la base des résultats des contrôles fiscaux, les griefs de l'administration et les arguments à leur opposer du point de vue de la profession et de ses pratiques ;
- le **groupe de travail «Cadre réglementaire (prudentiel)»**, également sponsorisé par M. Daïfi, dans l'élaboration de l'argumentaire de la profession de leasing en vue : (i) de l'adaptation des catégories des fonds propres prises pour le calcul des coefficients prudentiels : tier

one, tier 2 et (ii) de la prise en compte des pondérations spécifiques au crédit-bail pour ce qui est des règles de provisionnement ;

- le **groupe de travail «Cadre judiciaire»** sponsorisé par M. Mohamed Amimi, dans la tenue de rencontres entre magistrats et responsables des sociétés de leasing pour échanger autour des procédures judiciaires relatives aux différends qui naissent entre ces établissements et leurs clients ;
- le **groupe de travail «Cadre marché : produit, communication, innovation»**, également sponsorisé par M. Amimi, dans la suite à donner, au niveau de la profession, à l'enquête réalisée par LMS-CSA sur la perception du leasing par les opérateurs.

FACTORING

L'APSF et la DSB se sont livrées, le 18 mai 2018, à un large tour d'horizon des chantiers qui intéressent spécifiquement le factoring. Ce fut l'occasion pour l'APSF d'évoquer les questions relatives à la préservation des fondamentaux du métier, à l'adaptation des règles prudentielles à ses spécificités et à une meilleure appréciation de l'activité.

L'APSF a rouvert avec BAM les échanges concernant ces questions.

Concernant l'évaluation de l'activité, l'APSF a continué à défendre auprès de la DSB la nécessité d'élaboration de statistiques globales intégrant à la fois les réalisations des sociétés spécialisées et celles des départements bancaires. Elle a saisi la DSB en vue de collecter auprès d'elle les données des banques, sur la base du canevas des statistiques de l'APSF.

FONDAMENTAUX DU METIER

L'activité de factoring est exercée par des opérateurs spécialisés membres de l'APSF et des banques à travers des départements dédiés. Il semblerait que, autant les sociétés spécialisées confinent leur intervention dans le périmètre reconnu universellement au factoring, autant les départements bancaires n'hésitent pas à l'assortir d'offres plus ou moins complémentaires. De fait, le métier s'éloigne globalement de sa vocation sous la pression de la concurrence des départements bancaires qui le pratiquent, laquelle pression est appelée à se maintenir.

Aussi, l'APSF a-t-elle continué, en 2018, à plaider pour réunir, autour d'une même table comme cela a déjà été le cas en décembre 2010, l'ensemble des opérateurs (sociétés spécialisées, départements bancaires et assureurs-crédit) pour préserver le métier de factoring dans ses fondamentaux, à savoir un mode de gestion des créances clients intégrant le financement des créances, la prévention des risques d'impayés et la gestion du poste clients.

RATIOS PRUDENTIELS

Sur le plan réglementaire, les coefficients prudentiels qui sont appliqués au factoring sont calqués sur ceux des banques dont l'activité est universelle.

La préservation des atouts du métier au sein des établissements spécialisés passe par une pondération du risque, selon la spécificité de ce métier. Aussi, sur le plan réglementaire, la profession a-t-elle plaidé auprès de la DSB pour la nécessaire prise en compte de l'assurance-crédit en tant que garantie éligible pour le calcul des ratios prudentiels.

APPRECIATION DE L'ÉVOLUTION GLOBALE DU MARCHÉ

Pour mieux apprécier l'évolution du marché du factoring, l'APSF a continué de défendre auprès de la DSB, la nécessité d'élaboration de statistiques globales, intégrant et les réalisations des sociétés spécialisées et celles des départements bancaires.

CREDIT A LA CONSOMMATION

CAMPAGNES PUBLICITAIRES

Dans une lettre datée du 15 novembre 2018 à l'APSF, la DSB indique constater que les campagnes publicitaires menées par certaines sociétés de financement ne mentionnent pas toujours le TEG.

La DSB souligne que cette pratique va à l'encontre des dispositions de l'article 76 de la loi n° 31-08 édictant des mesures de protection du consommateur, ainsi que celles de la circulaire n° 19/G/06 du Gouverneur de Bank Al-Maghrib relative au TMIC, telle que modifiée et complétée.

Elle a demandé à l'APSF d'inviter les sociétés de financement à apporter sans délai, les rectificatifs nécessaires pour se conformer aux dispositions légales et réglementaires en vigueur. Et a rappelé que le non respect de ces dispositions expose les contrevenants aux sanctions en vigueur.

CONTRATS DE LOA / DEPOTS DE GARANTIE : TRAITEMENT PRUDENTIEL

Dans une lettre datée du 19 novembre 2018 à l'APSF, BAM indique avoir été approchée par certaines sociétés de financement au sujet du traitement prudentiel à appliquer aux dépôts de garantie collectés dans le cadre de contrats de LOA.

BAM rappelle les dispositions de l'article 17 de la circulaire 25/G/2006 relative au coefficient minimum de solvabilité des établissements de crédit. Parmi les techniques d'atténuation du risque, cet article prévoit le nantissement de dépôts constitués auprès de l'établissement lui-même.

BAM indique que les dépôts en question peuvent être déduits des expositions portées pour le calcul des exigences des fonds propres, sous réserve que :

- les conditions fixées par la circulaire précitée selon laquelle les garanties «doivent être réalisables à première demande, sans conditions ni possibilité de contestation», soient respectées ;
- lesdits contrats intègrent des clauses spécifiques leur conférant la qualification de nantissement au sens du DOC (Dahir des Obligations et Contrats).

Le contrat doit prévoir au minimum les dispositions suivantes :

- à la fin du contrat ou en cas d'achat anticipé, le dépôt de garantie sert à couvrir tout ou partie de l'option d'achat ou tout autre montant dû ;

- en cas de résiliation du contrat, ledit dépôt est affecté en priorité par voie de compensation au paiement des sommes dues ;
- en cas de renonciation du locataire à l'option d'achat, il est destiné en tout ou partie à couvrir les sommes dues au bailleur pour la remise en l'état de l'objet financé.

Réunies le 12 février 2019, les sociétés de crédit pratiquant la LOA ont examiné les moyens de mettre à jour et d'uniformiser les OPC (offres préalables de crédit)/contrats LOA, compte tenu des conditions énumérées par la DSB quant à la déduction du dépôt de garantie pour le calcul des exigences en fonds propres.

FONCTIONNAIRES ACTIFS ET RETRAITES

Les relations de bonne intelligence se sont poursuivies avec la DDP (Direction des Dépenses du Personnel, ex Centre National des Traitements, relevant de la TGR - Trésorerie Générale du Royaume), pour ce qui est des fonctionnaires actifs et la CMR (Caisse Marocaine des Retraites), pour ce qui est des fonctionnaires retraités. La concertation a été également ouverte avec le RCAR (Régime Collectif d'Allocation de Retraite) en vue de conclure, dans le cadre de l'APSF, une convention réglementant les crédits accordés par les sociétés de crédit à la consommation aux pensionnés de ce Régime.

Fonctionnaires actifs

La DDP et l'APSF ont examiné, le 28 février 2019, les moyens de donner un nouvel élan à leur partenariat.

Le fait est que les relations entre la TGR et les SCC (sociétés de crédit à la consommation), établies dans le cadre de la convention de 2009, se déroulent à la satisfaction des deux parties. Mais qu'il y a matière à réflexion et, surtout, à action, en vue de consolider ce qui peut l'être pour améliorer, *in fine*, les services rendus aux fonctionnaires et autres agents, dont la paie est gérée par la DDP.

A cet égard, la DDP et l'APSF ont identifié d'emblée la **digitalisation** comme vecteur d'accélération du processus de dématérialisation des échanges et comme axe prioritaire du développement de leur relation. Dans ce cadre, le déploiement de services en ligne et d'applications mobiles est un moyen incontournable pour s'approcher encore plus des fonctionnaires et les informer en temps réel de l'évolution de leur contrat de crédit (capital restant dû, nombre de mensualités restantes, rappel de la date de dernière échéance...).

La DDP et l'APSF ont retenu aussi, ce faisant, de travailler sur le renforcement des règles prudentielles en matière d'octroi des crédits aux fonctionnaires, la mise en conformité des pratiques actuelles avec les textes de loi postérieurs à la convention (cas de la loi n° 31-08 édictant des mesures de protection

du consommateur), le renforcement de la lutte contre la fraude et l'amélioration de certains aspects opérationnels, comme l'arrêt des précomptes pour cas sociaux ou la gestion des décès.

Des ateliers *ad hoc* ont été constitués par thème et les échanges autour de la digitalisation entamés en avril 2019 se sont poursuivis aux mois de mai et juin.

Fonctionnaires retraités

Reprise du protocole avec la CMR (1er février 2019)

Après avoir obtenu, début 2018, l'accord de principe du Directeur de la CMR de rétablir, sous une forme nouvelle, la convention de 2005 (résiliée en 2016), la CMR et l'APSF ont travaillé de concert (réunions des 6 et 26 juillet et des 1er et 31 août 2018 et contacts directs entre le Pôle Opérations de la CMR et la délégation de l'APSF), à la rédaction d'un nouveau protocole.

Ce texte, qui a été définitivement adopté fin novembre 2018, a fait l'objet d'une cérémonie de signature entre le Directeur de la CMR et quelques responsables de sociétés membres de l'APSF, le 13 décembre 2018 au siège de la CMR.

Il est entré en vigueur le 1er février 2019.

Etudes de la CMR en vue de l'amélioration de ses prestations

La CMR a lancé au cours du premier trimestre 2019 deux études, confiant leur réalisation à deux cabinets externes.

La première porte sur la définition de sa **stratégie de digitalisation à l'horizon 2023**, l'objet consistant à aboutir à un véritable changement d'échelle en terme de dématérialisation des services offerts par cette institution.

La seconde réside dans une **enquête de satisfaction** auprès de ses affiliés, pensionnés et partenaires et ce, en vue d'évaluer leur niveau de satisfaction, de recenser leurs attentes et d'identifier les actions d'amélioration.

L'APSF a été sollicitée dans ce cadre pour que les sociétés de crédit, qui sont des partenaires historiques, alimentent la réflexion sur ces deux thèmes. Elle a ainsi organisé deux rencontres des responsables des sociétés membres (personnes en contact direct avec les équipes de la CMR) avec ceux des cabinets mandatés par la CMR pour ce faire : réunion du 20 février 2019 autour de la stratégie de digitalisation et réunion du 11 avril 2019 autour de l'**enquête de satisfaction**.

Crédits aux pensionnés du RCAR

En 2016, l'APSF a proposé au Ministre de l'Economie et des Finances d'établir une convention APSF-RCAR fixant, à l'instar du protocole avec la CMR, les modalités réglementant les crédits accordés par les sociétés de crédit à la consommation aux pensionnés du RCAR.

Alors que l'APSF attendait la réponse du Ministre à sa demande, certaines sociétés ont commencé à travailler avec le RCAR, cependant que d'autres, qui l'ont sollicité à titre individuel, n'ont pas reçu de suite à leur demande.

En vue d'étendre la convention RCAR liée aux «Précomptes sur les pensions aux fins de remboursement des prêts», à l'ensemble des membres de l'APSF, le responsable du Pôle Prévoyance de la CDG (dont dépend le RCAR) a reçu l'APSF à la demande de cette dernière, le 18 décembre 2018. Le principe avait été alors admis de généraliser le partenariat du RCAR à toutes les sociétés de financement membres de l'APSF qui le souhaitent. Un protocole à l'instar de celui liant les sociétés de crédit à la CMR, ouvrirait plus de possibilités aux pensionnés RCAR et plus de qualité de service et de protection.

Les deux parties ont poursuivi leurs échanges sur la question à l'occasion d'une réunion tenue le 3 juin 2019.

ENQUETE DE BAM SUR L'ENDETTEMENT DES MENAGES¹⁷

BAM a lancé, début janvier 2018, sa 13^{ème} enquête annuelle sur l'endettement des ménages, adressant aux sociétés de crédit à la consommation le questionnaire y afférent. Le dépouillement du questionnaire donne lieu à un développement relatif à «l'évolution de l'endettement bancaire des ménages» dans le rapport annuel de la DSB. Ces résultats sont repris dans le rapport annuel de l'APSF comme cela est le cas du présent rapport, pour la situation en 2017.

Notons à ce stade, qu'à fin décembre 2017, et selon cette 13^{ème} enquête de BAM, l'encours de la dette bancaire des ménages (crédit à l'habitat et crédit à la consommation) s'est élevé à 323 milliards de dirhams (+4,4% par rapport à fin 2016). Cet encours se répartit à raison de :

- 207,5 milliards de dirhams au titre du crédit à l'habitat (+4,1%) ;
- 115 milliards de dirhams au titre du crédit à la consommation (+4,8%).

La dette bancaire des ménages a représenté près de 36% des concours distribués par les établissements de crédit. Les banques détiennent près de 85% de cet endettement, comme en 2016. Rapporté au PIB, l'encours de l'endettement des ménages a représenté 30% comme en 2016.

Le niveau d'endettement moyen par ménage s'est établi, toujours à fin décembre 2017, à 41 000 dirhams contre 40 200 une année auparavant.

Les crédits aux ménages continuent à être orientés principalement vers les besoins de financement du logement, avec une part stable à 64% du total.

Voir, en Annexes, «Enquête 2017 de BAM sur l'endettement des ménages - Principaux résultats», page 91.

⁽¹⁷⁾ Source : Bank Al-Maghrib - Rapport annuel sur la supervision bancaire - Exercice 2017

CHANTIERS INTERNES DE L'APSF

APSF الجمعية المهنية لشركات التمويل
Association Professionnelle des Sociétés de Financement

CHANTIERS INTERNES DE L'APSF

Adhérents

L'APSF a accueilli en son sein, fin novembre 2018, la société «CAM Leasing», filiale du Groupe Crédit Agricole du Maroc, agréée en qualité de société de financement spécialisée dans le crédit-bail¹⁸.

Madame Nahid El Massnaoui, sa Directrice générale, était l'invitée de la Section Crédit-bail de l'APSF réunie le 8 novembre 2018 où elle reçut un accueil des plus chaleureux de la part de ses collègues.

L'accueil bienveillant de CAM Leasing au sein de l'APSF a été matérialisé par l'insertion du logo de cette société dans les affiches des Deuxièmes Assises Nationales du Leasing, organisées le 8 décembre 2018.

Par ailleurs, deux sociétés dotées à l'origine du statut de société de financement (CMI et NAPS) ont été agréées en tant qu'établissements de paiement¹⁹ et sont de ce fait sorties du giron de l'APSF.

SAM (Système d'Aide au Management)

TENDANCES DE FOND DE L'ACTIVITE DES METIERS DE FINANCEMENT

Dans le cadre du SAM, système destiné à éclairer les responsables sur leur environnement et de leur fournir des informations susceptibles de leur servir dans le pilotage de leur activité, la délégation générale de l'APSF a élaboré, en 2018 et 2019, deux notes relatives aux tendances de fond de l'activité de :

- **crédit-bail**, depuis son lancement au Maroc en 1965, avec un zoom sur 2008-2017 et une comparaison, sur cette même période, des réalisations en France et en Europe. Cette note a alimenté la réflexion du groupe de travail «Marché : produit, prix, communication, innovation» institué dans le cadre de la feuille de route 2018-2020 ;
- **crédit à la consommation**, sur la période 2005-2017 avec également, une comparaison, sur ces années, des réalisations en France et en Europe.

⁽¹⁸⁾ Bulletin Officiel n° 6714 du 4 octobre 2018

⁽¹⁹⁾ Bulletin Officiel n° 6758 du 7 mars 2019

ITAP (INDICATEURS DE TAILLE, D'ACTIVITE ET DE PERFORMANCES)

Comme tous les ans depuis 2000, la délégation de l'APSF a réalisé une étude relative aux ITAP des sociétés de crédit à la consommation, d'une part, et de crédit-bail, d'autre part. Cette étude a été élaborée sur la base des états de synthèse desdites sociétés arrêtés au 30 juin 2018 et au 31 décembre 2018. L'objectif des ITAP est de permettre à chaque société membre de situer ses performances commerciales, économiques et financières par rapport au marché.

Communication

RAPPORT ANNUEL

Document institutionnel, le rapport annuel de l'APSF informe les membres des réalisations des métiers de financement et de l'action professionnelle de l'APSF. Pour mieux comprendre ces réalisations, il rappelle le contexte général dans lesquels ont évolué ces métiers.

Au delà de cette exigence d'information «statutaire» des membres, ce document se veut aussi un support qui fait part des préoccupations nouvelles, affirme des convictions et ouvre des perspectives pour les années à venir. A cet égard, les mots du Président s'avèrent des plus éloquents.

Le présent rapport, comme ceux des années précédentes, est publié sur le site web de l'APSF : <http://apsf.pro>

DEUXIEMES ASSISES NATIONALES DU LEASING

Sitôt les premiers contours de la manifestation tracés et ses principaux objectifs arrêtés, l'APSF a informé les journaux de l'organisation à venir des Deuxièmes Assises Nationales du Leasing du 6 décembre 2018.

A l'approche de la manifestation, l'APSF a communiqué à la presse les données relatives au leasing, les objectifs assignés à la manifestation et l'a informée de son contenu scientifique. Elle en a annoncé la tenue sur son site web et en a actualisé le programme sur ce site au fur et à mesure de ses ajustements d'usage.

L'APSF a également mis à jour, à cette occasion, deux documents de référence traitant du leasing : le «*Guide du crédit-bail - Ce qu'il faut savoir*» et la «*Monographie du Crédit-bail au Maroc*». Ces publications ont été tirées sous format papier et distribuées, séance tenante le jour des Assises.

Les Assises ont fait l'objet d'une large couverture médiatique. Plusieurs articles, figurant pour certains à la «Une» de la presse écrite et des vidéos d'entretiens avec les responsables de l'APSF ont précédé, accompagné et suivi la tenue de cette manifestation.

Les Actes de ces Assises, la revue de presse y afférente, ainsi que les publications de l'APSF mises à jour, sont disponibles sur le site de l'APSF <http://apsf.pro/deuxiemes-assises-nationales-du-leasing>.

SITE WEB DE L'APSF : WWW.APSF.PRO

Le site de l'APSF informe les adhérents, les partenaires et les observateurs externes des réalisations des sociétés de financement et de la vie interne de l'APSF et de l'évolution de l'environnement de ses membres.

Il a été enrichi au fur et à mesure selon les événements organisés par l'APSF, (cas des Assises du Leasing) et des moments forts de sa vie interne (rapport annuel présenté à l'Assemblée Générale du 28 juin 2018, communiqué du Conseil à l'issue de sa réunion du 20 décembre 2018) ou de l'évolution de l'activité (cas sur les réalisations du crédit à la consommation et du crédit-bail en 2018).

Il a gagné en audience, avec une progression du nombre de visites de 14% en 2018 à près de 186 000 et de 11% au cours du premier trimestre 2019 par rapport à la même période de 2018 à près de 50 000 visites.

Les nombre de pages consultées ressort à plus de 561 000 en 2018, en baisse de 11% et à près de 118 000 au cours du premier trimestre 2019, en recul de 6%. Cette régression du nombre de pages vues est en fait due à un meilleur «parcours client», ce dernier étant ainsi familiarisé avec son architecture.

Une dizaine de pays, dépassant au demeurant, chacun, le millier de pages consultées, représentent plus de 40% des consultations.

L'intérêt des internautes porte, en priorité, sur la «Réglementation», l'«Annuaire des sociétés de financement» et la «Monographie du crédit à la consommation».

Ce site web est conforme aux normes internationales de sécurité

RELATIONS AVEC LES MEDIAS

Comme de coutume, la délégation de l'APSF s'est employée à être autant que faire se peut utile aux journalistes qui s'adressent à elle pour obtenir, vérifier ou commenter une information relative aux métiers de financement et à leur environnement.

Ces éclairages leurs sont fournis sous forme de propos recueillis au téléphone ou par écrit et, s'agissant des sites électronique, parfois sous forme d'enregistrement vidéo.

En préparation des Deuxièmes Assises Nationales du Leasing, c'est naturellement l'APSF qui a pris les devants et est allée vers la presse, pour faire part de la tenue de l'événement, de son contexte et de ses objectifs.

Un communiqué de presse et le programme mis à jour au fur et à mesure de l'état d'avancement des préparatifs, ont été communiqués à l'ensemble des médias.

Le jour J, les responsables de l'APSF, dont le Président, se sont prêtés volontiers au jeu des questions-réponses avec les journalistes présents.

Dans le sillage de ces Assises, le Président de la Section Crédit-bail était l'invité, le 11 décembre 2018, de l'émission «Libre-échange» de Radio Aswat. Outre les réalisations du leasing et l'accompagnement du financement de l'investissement, les échanges ont porté sur l'état d'avancement de la feuille de route à l'horizon 2020²⁰ et les propositions de la profession en matière de financement du développement durable.

Les thèmes soulevés par la presse auprès de l'APSF ont touché bien évidemment aussi, des sujets d'actualité portant sur :

- l'environnement des métiers de financement, à propos du lancement de la finance participative et la menace ou l'opportunité que cette activité représente pour les métiers de financement «classiques» ou à propos des Assises de la fiscalité ;
- les retombées opérationnelles des Deuxièmes Assises du Leasing en matière de dynamisation, grâce au leasing, du programme

⁽²⁰⁾ Pour écouter l'émission : <https://www.radioaswat.ma/podcast/libre-echange-abdesslam-bouirig-president-de-la-section-credit-bail-a-lassociation-professionnelle-des-societes-de-financement-apsf/>

national de renouvellement du parc des véhicules de transport routier.

La presse s'est naturellement intéressée à quelques temps forts de la vie interne de l'APSF, comme ce fut le cas de l'Assemblée Générale du 28 juin 2018, largement couverte, ou encore de la tenue du Conseil de l'APSF du 20 décembre 2018.

PUBLICATIONS EXTERNES

En vue d'instruire ses travaux d'études, la délégation de l'APSF consulte et utilise des publications d'organismes et établissements nationaux et étrangers.

Les documents institutionnels de Bank Al-Maghrib, qu'il s'agisse du Rapport annuel présenté à Sa Majesté le Roi, du Rapport annuel sur la Supervision bancaire ou du Rapport sur la Stabilité financière (coédité avec l'ACAPS - Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale - et l'AMMC - Autorité Marocaine des Marchés de Capitaux), représentent une source prioritaire pour suivre l'évolution de l'environnement des sociétés de financement. Il en est de même des publications du Ministère de l'Economie et des Finances (études et notes de la DTFE, de la DEPF) et du HCP dans le but notamment de suivre l'évolution de la conjoncture nationale.

Au titre de la documentation étrangère portant sur les activités de financement, les publications de l'ASF (Association Française des Sociétés Financières), d'Eurofinas (Fédération Européenne des Institutions des Etablissements de Crédit à la consommation) et de Leaseurope (Fédération Européenne des Associations de Crédit-bail) constituent une source d'information des plus utiles. L'APSF y recourt en priorité pour suivre l'actualité du crédit à la consommation et du leasing en France et en Europe et mener des benchmarks s'agissant de l'évolution de ces métiers aux plans réglementaire, comptable et commercial.

Sollicitée par le département de la Surveillance macroprudentielle de Bank Al-Maghrib, l'APSF a renseigné le questionnaire de satisfaction relatif au cinquième numéro (exercice 2017) du rapport annuel sur la Stabilité financière.

De même, l'APSF qui alimente diverses publications, marocaines et étrangères, pour informer des réalisations des métiers de financement et de son action professionnelle, saisit cette ouverture pour promouvoir l'économie nationale.

Elle a ainsi composé, comme c'est le cas depuis plusieurs années, un article sur le leasing au Maroc pour l'édition 2019 du «**Word Leasing Year Book**» et a alimenté le nouveau bulletin d'information numérique trimestriel de cet

organisme, le «**World Leasing Review**», qui fait part des dernières nouvelles du secteur du leasing dans le monde (actualités du marché, modifications réglementaires, vie des sociétés de leasing et de leurs associations professionnelles). L'APSF a fourni au World Leasing Review deux articles sur l'actualité du leasing à la mi-mars 2019 intitulés :

- «Le leasing marocain finance le développement durable» ;
- Programme national de renouvellement du parc de véhicules de transport de marchandises et de voyageurs pour le compte d'autrui : Les sociétés de leasing entrent dans le vif du sujet.

Ces deux articles figurent en Annexes, pages 89 et 90.

L'APSF a également pourvu la **Newsletter de la Fédération des Secteurs Bancaire et Financier de la CGEM** à travers deux articles : l'un portant sur «*Le leasing au Maroc*» (décembre 2018), et l'autre, sur le financement, par leasing, du renouvellement du parc des véhicules de transport routier de voyageurs et de marchandises, sous le titre «*Les sociétés de leasing entrent dans le vif du sujet*» (mars 2019).

MISIONS ET PUBLICATIONS ETRANGERES

L'APSF a été approchée comme de coutume par des organismes étrangers, des experts internationaux ou nationaux, venus trouver auprès d'elle des éclairages sur l'économie marocaine et les métiers de financement. Elle a ainsi reçu le :

- 11 novembre 2018, un analyste d'Oxford Business Group (OBG), spécialisé dans les services financiers lequel était en charge de la rédaction des chapitres sur la banque, les assurances, les services financiers et les marchés de capitaux du rapport «OBG Morocco 2019» ;
- 14 janvier 2019, un cabinet de conseil marocain, au sujet des financements en lease-back considérés sous l'angle de la finance participative ;
- 4 mars 2019, les représentants de Mitsubishi Corporation, qui, considérant, selon leur propre avis, le Maroc comme «*un marché mature par rapport aux autres pays*», souhaitaient l'utiliser comme haut du benchmark pour développer une stratégie d'entrée en Afrique. Les échanges ont porté sur la dynamique du marché marocain et ses tendances futures, ainsi que sur la réglementation applicable aux sociétés de crédit-bail, en particulier en matière prudentielle (exigences de fonds propres, solvabilité, division des risques).

Partenariat

Aborder, ensemble, les défis communs dans une logique de complémentarité : l'APSF a établi et renforcé, en 2018 et 2019, selon ce principe, des passerelles avec des partenaires susceptibles de l'appuyer dans l'éclosion de produits de financements destinés au développement durable. Il en a été ainsi de la **BERD**, de la **SFI**, de l'**AMEE** à l'occasion de l'exécution de la feuille de route des sociétés de leasing à l'horizon 2020.

Convaincue que l'action collective se nourrit d'expériences propres, mais qu'elle ne doit pas interdire l'action individuelle - chaque association professionnelle devant évidemment garder son autonomie et son indépendance - l'APSF a assidument apporté sa contribution aux travaux de la **FBSF** de la **CGEM**. Il en a été ainsi notamment, le 10 octobre 2018 lors de la tenue de l'Assemblée électorale, qui a reconduit M. Lotfi Sekkat à la tête de cette Fédération, et le 7 mars 2019 lors d'une réunion préparatoire aux Assises de la Fiscalité et aux Assises de l'Emploi.

Sollicitée par l'**APEP** (Association Professionnelle des Etablissements de Paiement) à propos de la composition et du renouvellement de ses instances et des préparatifs de ses rendez-vous statutaires, l'APSF a volontiers fait part de son expérience en la matière.

Coté partenaires étrangers, les relations de bonne intelligence se sont poursuivies avec l'**UBM**, **Eurofinas** et **Leaseurope**.

Membre correspondant d'**Eurofinas**, au titre du crédit à la consommation, et de **Leaseurope**, au titre du crédit-bail, l'APSF est admise dans les faits comme un membre à part entière de ces deux fédérations. A ce titre et comme à chaque année, elle a participé, en 2018, à leur congrès annuel conjoint, tenu à Venise (Italie), les 4 et 5 octobre. Une quinzaine de responsables représentant les métiers de crédit-bail et de crédit à la consommation et la délégation de l'APSF ont pris part aux différentes sessions de travail ayant marqué cet événement.

AFRICLEASE

Africlease - Fédération Africaine de Leasing - est née en 2017 d'une idée commune de l'APSF et de la SFI, qui considère le Maroc comme haut de benchmark en matière de crédit-bail et d'organisation professionnelle de ce métier. Africlease vise à encourager et à faciliter les échanges d'expériences entre ses membres et à établir des passerelles entre les opérateurs et les centres de décision pour améliorer, *in fine*, l'accès au financement, par crédit-bail, des PME et des micro-entreprises africaines.

Présidée par le Maroc qui y abrite son siège, et dans l'attente du déploiement de sa structure interne de son secrétariat, c'est l'APSF qui en constitue le bras opérationnel.

Grâce au soutien de la SFI, s'est tenu, en avril 2018 à Accra (Ghana), un événement d'envergure : Africalease Forum. Ce rendez-vous a été l'occasion de lancer un manuel, dans les deux langues française et anglaise, intitulé «*Crédit-bail mobilier en Afrique – Manuel des statistiques régionales 2017*» / «*Equipment Leasing in Africa : Handbook of regional statistics 2017*»²¹. En apportant sa contribution à la réalisation de cet ouvrage, Africalease a montré qu'elle est dans le cœur du sujet : montrer l'utilité du leasing et aussi, surtout, livrer des données chiffrées sur le potentiel de ce mode de financement estimé ainsi à quelque 80 milliards de dollars. En marge du Forum d'Accra, Africalease a tenu une réunion de son Conseil qui a arrêté le plan d'action pour 2018 et 2019 et arrêté un budget en conséquence.

Le rapport annuel de l'APSF présenté à l'Assemblée Générale du 28 juin 2018 s'arrête sur le Forum d'Accra et sur le Manuel sur le crédit-bail mobilier en Afrique (page 67).

En vue de se doter de ressources pérennes, issues de ces membres, la «délégation» d'Africalease a lancé, selon le budget approuvé par ce Conseil d'Accra, un appel de cotisations arrêtées sur la base d'un barème très raisonnable, privilégiant de surcroît, l'équité entre pays.

A l'occasion de la rencontre de Tunis des 27 et 28 février 2019 sur le dialogue sur le secteur financier de l'Afrique du Nord (voir page 40) et en sa qualité de Président d'Africalease, et accompagné par M. Mohamed Tehraoui, membre fondateur, M. Abdallah Benhamida a longuement échangé avec les adhérents présents sur place (Algérie, Tunisie et Egypte) sur l'action professionnelle de cette Fédération. Il a perçu auprès de ces adhérents un fort attachement et un soutien sans faille à cette organisation naissante.

Dans le but de fédérer le plus grand nombre possible d'opérateurs, Africalease a entamé, en mai 2019, une tournée continentale. Après un long processus d'échanges, elle a pu obtenir auprès de la SFI un appui logistique partiel pour mener à bien une action de promotion dans une quinzaine de pays, ce qui constitue un préalable en vue de «vendre» la Fédération, de sonder, *in situ*, les opérateurs sur leurs préoccupations et de recueillir leurs attentes. Pour des raisons évidentes d'économie, et en l'absence d'un staff interne, c'est le personnel de l'APSF qui a effectué cette tournée.

Cette tournée s'est avérée des plus utiles, dans la mesure où les opérateurs ou associations représentant le leasing dans les 5 pays visités (Côte d'Ivoire, Gabon, Liberia, Sénégal et Togo) ont pris la pleine

²¹ Le manuel est téléchargeable à partir du site Web d'Africalease : <https://africalease.org>

mesure du rôle d'Africalease et des services qu'elle pouvait rendre aux adhérents, et ont livré des informations sur leur marché du leasing dans leur pays et ce qui constituerait, de leur point de vue, les priorités à retenir dans le plan d'action 2019 d'Africalease.

ENGAGEMENT SOCIAL

Soutenir et porter, avec des associations caritatives, des actions sociales en faveur des plus démunis et des plus méritants ; favoriser les passerelles entre l'école et le monde du travail : l'APSF a fondé sur ces principes son engagement social depuis 2007. Elle y est restée fidèle durant toutes ces dernières années, y compris en 2018 et 2019, auprès de :

- de la **Fondation Marocaine de l'Etudiant (FME)**, qui vise à assurer aux orphelins issus des établissements de protection sociale un minimum vital pour leur permettre de poursuivre leurs études supérieures et leur procurer ainsi des conditions d'ascension sociale ;
- de la **Banque Alimentaire** dans sa quête de collecte de produits alimentaires, de lutte contre l'abandon scolaire des filles en milieu rural et de réhabilitation d'écoles à la campagne ;
- d'**Al Jisr**, dans son action à établir des passerelles entre l'école et l'entreprise.

L'APSF avait reconduit, en 2017, les conventions avec ces associations caritatives, l'idée étant, au vu des résultats probants, de continuer à servir leurs causes collectives.

Elle appuie depuis 2018, l'Association **Rangs d'Honneur** qui prodigue des soins aux habitants de régions démunies et excentrées, tente de combler leurs besoins matériels du quotidien et initie en leur faveur des actions d'éducation.

Comme c'est le cas chaque année, l'Assemblée Générale du 28 juin 2018 a été l'occasion de remettre leurs chèques aux responsables de la Fondation Marocaine de l'Etudiant et de la Banque Alimentaire et de donner la parole aux bénéficiaires des bourses que l'APSF accorde à ces deux Associations.

Et le Conseil de l'APSF réuni le 20 décembre 2018 a reconduit les dotations en faveur de ces Associations.

Comme lors des années précédentes, l'Assemblée Générale de ce jour accueille des étudiants bénéficiaires du soutien de la FME pour recueillir leurs témoignages sur le progrès de leur parcours académique et professionnel.

RENOUVELLEMENT STATUTAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL

PROJET DE RESOLUTIONS

APSF الجمعية المهنية لشركات التمويل
Association Professionnelle des Sociétés de Financement

RENOUVELLEMENT STATUTAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL

L'article 5, paragraphe 3 des Statuts de l'APSF stipule que les membres du Conseil sont élus parmi les dirigeants des sociétés membres par les Sections auxquelles ils appartiennent, et le résultat de cette élection est soumis par le Conseil à l'Assemblée Générale pour ratification.

Ce même article 5 indique :

- en son paragraphe 2, que le Conseil peut, sur proposition du Président, s'adjoindre, en sus des membres, une à trois personne(s), choisie(s) pour leur compétence, leur contribution à l'Association ou aux professions qu'elle regroupe. Cette désignation est valable pour un mandat d'un an renouvelable par le Conseil ;
 - en son paragraphe 4, que les membres du Conseil sont élus pour une période de trois années ;
 - en son paragraphe 5 que le Conseil est renouvelé chaque année au fur et à mesure de l'arrivée à échéance du mandat de ses membres ou de leurs démissions éventuelles. Les membres sortants sont rééligibles ;
 - en son paragraphe 6, que lorsqu'un membre du Conseil cesse d'en faire partie, les membres restants peuvent pourvoir provisoirement à son remplacement. La désignation ainsi effectuée est valable jusqu'à décision de la prochaine Assemblée annuelle. Le mandat du membre dont la désignation a été confirmée par l'Assemblée annuelle expire avec le mandat de celui qu'il remplace.
- Sur proposition du Président, le Conseil de l'APSF réuni le 20 décembre 2018 a coopté, pour un mandat d'un an, Monsieur Mohamed Tehraoui en tant que «membre émérite».
 - Depuis l'Assemblée Générale du 28 juin 2018, l'APSF a enregistré la démission de :
 - Mme Laila Mamou (Wafasalaf),
 - M. Philippe Lelarge (Eqdom),
 - M. Adil Benzakour (Taslif),
 - M. Mohcine Boucetta (Sogelease),
 - M. Abdesslam Bouirig (BMCI Leasing).

Les Conseils de l'APSF réunis en 2018 et 2019 ont décidé de coopter, en remplacement de ces membres démissionnaires, pour la durée du mandat qui leur restait à courir, leurs successeurs au sein des établissements qu'ils représentaient, à savoir :

- lors du Conseil du 20 décembre 2018 :
 - M. Badr Alioua (Wafasalaf), jusqu'en juin 2020,
 - Monsieur Adil Bajjou (Sogelease), jusqu'en juin 2019,
 - M. Younès Benboujida (Eqdom), jusqu'en juin 2020 ;
- lors du Conseil du 13 juin 2019 :
 - M. Mohammed Chemaou (BMCI Leasing), jusqu'en juin 2021.

Le Conseil demande à l'Assemblée Générale de ratifier ces quatre cooptations.

Le Conseil rend un vibrant hommage à Madame Laila Mamou et à Monsieur Adil Benzakour pour leurs qualités aussi bien personnelles que professionnelles, qualités qu'ils ont toujours déployées au service de l'APSF.

- Au jour de la présente Assemblée, arrivent à échéance les mandats de Messieurs :
 - Adi Bajjou (Sogelease),
 - Abdallah Benhamida (Dar Salaf),
 - Réda Daïfi (Maghrebail),
 - Abdesselam El Hadaj (Axa Crédit),
 - Hicham Karzazi (Sofac).

Ont fait acte de candidature :

- au titre de la Section Crédit-bail, Affacturage, Mobilisation de Créances et Cautionnement :
 - M. Adil Bajjou (Sogelease),
 - M. Réda Daïfi (Maghrebail) ;

- au titre de la Section Crédit à la Consommation, Crédit Immobilier et Gestion des Moyens de Paiement :
 - M. Abdallah Benhamida (Dar Salaf),
 - M. Abdesselam El Hadaj (Axa Crédit),
 - M. Hicham Karzazi (Sofac).

Conformément aux Statuts de l'APSF :

- **la Section Crédit-bail, Affacturage, Mobilisation de Créances et Cautionnement, réunie le 14 mai 2019**, élit pour une durée de trois ans, soit jusqu'en juin 2022 :
 - M. Adil Bajjou (Sogelease),
 - M. Réda Daïfi (Maghrebail).

Au cours de cette réunion, les membres élisent Monsieur Mohamed Amimi (Maroc Leasing) Président de la Section, en remplacement de Monsieur Abdesslam Bouirig (BMCI Leasing). A cette occasion, les membres souhaitent plein succès à M. Bouirig investi de nouvelles responsabilités au sein de sa banque. Ils soulignent à l'unanimité le dynamisme dont il a fait preuve lors de son mandat à la tête de la Section et la conduite avec brio des chantiers ouverts et réalisés sous sa présidence ;

- **la Section Crédit à la Consommation, Crédit Immobilier et Gestion des Moyens de Paiement, réunie le 14 mai 2019**, élit, pour une durée de trois ans, soit jusqu'en juin 2022 :
 - M. Abdallah Benhamida (Dar Salaf),
 - M. Abdesselam El Hadaj (Axa Crédit),
 - M. Hicham Karzazi (Sofac).

Ce même Conseil demande à l'Assemblée Générale de ratifier ces élections.

PROJET DE RESOLUTIONS

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil et du rapport du Commissaire aux comptes et entendu leur lecture, approuve expressément lesdits rapports, ainsi que le bilan et les comptes de l'exercice 2018 tels qu'ils lui sont présentés.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Assemblée Générale donne aux membres du Conseil en fonction pendant l'exercice 2018 quitus entier et sans réserve de l'accomplissement de leur mandat pendant ledit exercice.

Troisième résolution

Conformément à l'article 5, paragraphe 6 des Statuts, l'Assemblée Générale ratifie la cooptation par le Conseil :

- réuni le 20 décembre 2018 de :
 - o Monsieur Badr Alioua (Wafasalaf) pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, Madame Laila Mamou, à savoir jusqu'en juin 2020,
 - o Monsieur Younès Benboujida (Eqdom), pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, Monsieur Philippe Lelarge, à savoir jusqu'en juin 2020,
 - o Monsieur Adil Bajjou (Sogelease), pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, Monsieur Mohcine Boucetta, à savoir jusqu'en juin 2019 ;
- réuni le 13 juin 2019 de :
 - o Monsieur Mohammed Chemaou (BMCI Leasing) pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, Monsieur Abdesselam Bouirig, à savoir jusqu'en juin 2021.

Quatrième résolution

Conformément à l'article 5, paragraphe 3 des Statuts, l'Assemblée Générale ratifie l'élection pour un mandat de trois années des membres du Conseil élus par les Sections auxquelles ils appartiennent. En l'occurrence :

- pour la Section Crédit à la Consommation, Crédit Immobilier et Gestion des Moyens de Paiement :
 - o Monsieur Abdallah Benhamida (Dar Salaf),
 - o Monsieur Abdesselam El Hadaj (Axa Crédit),
 - o Monsieur Hicham Karzazi (Sofac),
- pour la Section Crédit-bail, Affacturage, Mobilisation de Créances et Cautionnement
 - o Monsieur Adil Bajjou (Sogelease),
 - o Monsieur Réda Daïfi (Maghrebail).

Cinquième résolution

Les statuts de l'APSF stipulent :

Article 6 : Bureau

Le Conseil élit parmi ses membres, pour un mandat de trois ans, le Président, deux Vice-Présidents et un Trésorier. Le Président, les Vice-Présidents, le Trésorier et le Délégué Général constituent le Bureau.

Le Bureau ainsi constitué peut s'adjoindre pour ses travaux les Présidents des Sections visées à l'article 10.

Le Président, les Vice-Présidents et le Trésorier ne peuvent appartenir à des sociétés apparentées à un même groupe

Article 7 : Président

Le Président convoque et préside les réunions du Conseil et les Assemblées Générales. Il dirige les travaux de l'Association conformément aux statuts et règlements.

Le Président tient ses pouvoirs du Conseil. Il contracte en son nom dans les limites autorisées par les lois en vigueur. Il représente l'Association en justice.

Il peut déléguer ses pouvoirs, en totalité ou en partie, aux Vice-Présidents de l'Association, aux Présidents des Sections ou au Délégué Général.

Le Président ne peut cumuler plus de deux mandats successifs.

Sans préjuger de la décision du Conseil qui se réunira à l'issue de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale autorise le Conseil, s'il le juge utile, à déroger, à titre exceptionnel, à l'alinéa 4 de l'article 7, à l'instar de la cinquième résolution adoptée par l'Assemblée Générale du 29 juin 2010.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer Mme Salma Rais commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2019.

Septième résolution

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes résolutions pour accomplir les formalités de publicité ou autres prescrites par la loi.

ANNEXES

VŒUX 2019 DU PRESIDENT DE L'APSF AUX MEMBRES	82
DEUXIEMES ASSISES NATIONALES DU LEASING MOT DE BIENVENUE DU PRESIDENT DE L'APSF, M. ABDALLAH BENHAMIDA	83
DIALOGUE SUR LE SECTEUR FINANCIER DE L'AFRIQUE DU NORD - TUNIS INTERVENTION DU PRESIDENT DE L'APSF, M. ABDALLAH BENHAMIDA	86
ARTICLES SUR L'ACTUALITE DU LEASING AU MAROC COMPOSES POUR LE «WORLD LEASING REVIEW» (MARS 2019)	89
ENQUETE 2017 DE BAM SUR L'ENDETTEMENT DES MENAGES PRINCIPAUX RESULTATS	91

VŒUX 2019 DU PRESIDENT DE L'APSF AUX MEMBRES

Cher(e) Collègue,

Je vous présente, ainsi qu'à vos proches, mes vœux de santé, de bonheur et de réussite à l'occasion de la nouvelle année 2019.

L'année 2018 s'est achevée sur une note des plus optimistes, augurant pour nos métiers des perspectives réelles de croissance.

En organisant, au mois de décembre, les Deuxièmes Assises Nationales du Leasing, la profession du crédit-bail a mobilisé autour d'elle des utilisateurs potentiels de ce mode de financement. En repensant sa démarche dans le cadre de sa feuille de route, elle s'ouvre au verdissement des financements proposés et répond, ainsi, aux exigences du développement durable.

En privilégiant l'éthique et la responsabilité, la profession du crédit à la consommation a rétabli les passerelles avec la CMR et a contracté, toujours en décembre, un nouveau protocole qui sera effectif en février 2019. Et, à présent, le principe d'étendre ce type de partenariat au RCAR est admis par cet organisme.

Notre marche vers ces réalisations en 2018 s'est accompagnée de moments forts au sein de nos instances.

En tant que managers, nous avons redit, au sein du Conseil, notre devoir d'assurer la pérennité de nos sociétés. Dans un contexte de concurrence très marquée, l'enjeu consiste à ne pas sacrifier les fondamentaux de nos métiers et de trouver le juste équilibre entre performance commerciale et performance financière.

En tant que praticiens, nous avons appréhendé, en marge de l'Assemblée Générale, les impératifs technologiques liés à nos métiers. Au regard du processus irréversible que constitue la digitalisation des entreprises, il s'agit, ni plus, ni moins, pour les sociétés de financement, que de réussir leur transformation en la matière, pour optimiser leur organisation, proposer des produits à valeur ajoutée et améliorer le service rendu à la clientèle.

2018 ouvre donc la voie à de nouvelles promesses et 2019 sera l'année de leur concrétisation.

Cette nouvelle année restera aussi celle de l'approfondissement de notre réflexion commune sur les défis réglementaire, commercial et technologique que confrontent nos sociétés.

Faisons en sorte de récolter les fruits de notre démarche et de notre réflexion et, surtout, faisons en sorte, tous ensemble, à force de mobilisation et de détermination, de renforcer la capacité de nos métiers à servir le développement de notre pays.

Encore une fois, bonne et heureuse année.

Abdallah Benhamida

DEUXIEMES ASSISES NATIONALES DU LEASING MOT DE BIENVENUE DU PRESIDENT DE L'APSF, M. ABDALLAH BENHAMIDA

Casablanca, jeudi 6 décembre 2018

«Le leasing marocain finance le développement durable»

Renouvellement du parc des véhicules de transport routier

Efficacité énergétique

Monsieur le Directeur du Transport Routier et de la Sécurité Routière du Ministère du Transport,
Monsieur le Directeur Général de Bank Al-Maghrib,
Madame la Directrice, Institut Supérieur de la Magistrature,
Mesdames et Messieurs les Représentants des organismes internationaux,
Mesdames et Messieurs,

Je tiens à vous remercier d'avoir répondu favorablement à l'invitation de l'APSF à participer à ces Deuxièmes Assises Nationales du Leasing.

Ces Assises sont placées sous le thème du développement durable qui constitue une préoccupation nationale majeure. Le leasing, je puis l'annoncer d'emblée, a pour ambition de financer et d'accompagner les programmes en cours en la matière, initiés et/ou encouragés par le Gouvernement. A ce titre, elles consacrent deux panels l'un au renouvellement du parc de véhicules de transport routier et l'autre à l'efficacité énergétique.

Nous apporterons tous ensemble, à travers nos échanges, notre contribution pour que **cette journée se traduise concrètement, grâce au leasing, par des retombées effectives sur les secteurs concernés par le sujet. Tel est en tout cas l'objectif arrêté par la profession de crédit-bail réunie à l'APSF.**

Mesdames et Messieurs,

Le leasing au Maroc, c'est une histoire riche de plus d'un demi-siècle. Cette formule de financement a accompagné le tissu productif national dans son décollage et dans ses différentes phases de développement. Et il est naturellement interpellé aujourd'hui alors que s'ouvre un débat national sur le futur modèle de développement de notre économie.

Le leasing au Maroc aujourd'hui, c'est près de 50 milliards de dirhams qui soutiennent les projets d'investissement et c'est quelque 15% de la formation brute de capital fixe. Et la question est de savoir comment faire plus et mieux. Il en sera question dans le panel 1.

Vous me permettrez d'emprunter à l'un des pionniers du leasing au Maroc, membre fondateur et ex Président de l'APSF, Monsieur Mohamed Amine Bengeloun, le constat qu'il dressait de ce métier, il y a une quinzaine d'années, à l'occasion des Premières Assises Nationales du Crédit-bail.

Il indiquait en substance, dans cette même salle de conférences que - je le cite - *«l'évolution de ce métier dans notre pays n'est pas différente de celle constatée sur le plan international et il est assis sur des bases solides.»*

Il liait les perspectives du développement du leasing à la vigueur de la croissance économique du pays, et corrélativement au développement du volume des investissements, à la nature de ces investissements et à la législation sur le leasing, y compris la protection du droit de propriété.

Ce constat et ces conditions de développement du leasing sont encore d'actualité, aujourd'hui. Mais depuis quinze ans, de nouveaux facteurs d'ordre réglementaire, technologique et économique, impactent le métier du crédit-bail. L'ère de la responsabilité sociétale des entreprises est actée, l'ère de la digitalisation ne fait que commencer et l'urgence de préoccupations liées au développement durable s'est précisée.

En 15 ans, les pouvoirs publics ont lancé des chantiers économiques d'envergure, menés dans le cadre de politiques sectorielles : Plan Maroc Vert, Plan Maroc Numeric 2020, Plan Energie, etc. Et, depuis peu, le débat porte sur un nouveau modèle de développement du Maroc.

Tout à fait récemment, à l'occasion de la tenue des Premières Assises Africaines du Leasing et de la création d'une Fédération Africaine de Leasing, dont l'APSF est à l'origine avec le concours de la SFI, le Directeur Général de Bank Al-Maghrib, ici présent, indiquait que le crédit-bail avait un rôle important à jouer dans le cadre de la réalisation de ces plans. Et que - je le cite - *«la profession du crédit-bail devrait s'engager dans une démarche d'innovation pour redonner un nouveau souffle au marché et mieux connaître les besoins de la clientèle tout en vulgarisant davantage ce mode de financement auprès de la population cible.»*

Mesdames et Messieurs,

La tenue des présentes Assises procède précisément d'une démarche d'innovation entreprise par la profession et consignée dans une feuille de route établie à l'horizon 2020. Cette feuille de route couvre tous les aspects, endogènes et exogènes, qui influencent à un degré ou un autre, l'activité de crédit-bail et son développement.

Je citerai à ce propos le cadre comptable, fiscal, prudentiel, ainsi que les procédures judiciaires applicables à ce métier. Je citerai aussi le comportement des opérateurs eux-mêmes et leur capacité à proposer des services à valeur ajoutée, à innover et à mieux communiquer. Nous sommes, je le crois, au cœur du sujet.

Nous ferons ensemble un état des lieux du secteur avant d'aborder, dans les panels 2 et 3, la manière dont le leasing marocain compte financer et accompagner les programmes du Gouvernement relatifs à la protection de l'environnement et à la sécurité des citoyens, ainsi qu'à la promotion de l'efficacité énergétique. Il sera question à cet égard de passer en revue des **solutions nouvelles appropriées de financement que proposera l'APSF.**

En guise d'éclairage, nous bénéficierons des avis de personnalités faisant autorité en matière de leasing, au Maroc ou à l'étranger.

Bank Al-Maghrib nous fera part des prérequis, qui, de son point de vue, permettront au leasing de jouer pleinement le rôle qui doit être le sien dans le financement du développement social et économique du Royaume.

La BERD enrichira nos débats, à l'aune de son expérience à l'international en matière de leasing. L'enquête initiée par l'APSF sur la perception du leasing par les opérateurs, qu'ils soient ou

non utilisateurs de leasing, nous sera précieuse pour mieux cerner les attentes de la clientèle et des prospects et leur proposer des produits et des services qui répondent à leurs attentes.

L'Institut Supérieur de la Magistrature nous éclairera sur l'environnement juridique et judiciaire du leasing au Maroc. Pour qu'il se développe, le leasing demande, de notre point de vue, des procédures judiciaires simples et claires et uniformément appliquées d'une région à l'autre.

A cet égard, nous tirerons partie, sans conteste, d'un avis neutre et objectif sur la dimension «risque» qui est au cœur de notre métier, quand il s'agit de récupérer un actif ou de traiter, dans le cadre de procédures collectives, les éventuelles difficultés financières d'une contrepartie.

Le panel relatif au programme de renouvellement du parc de véhicules de transport des voyageurs et de marchandises comme celui relatif au financement de l'efficacité énergétique, qui constituent le cœur de nos préoccupations de cette matinée, associeront l'ensemble des parties prenantes dans ces programmes : décideurs, bailleurs de fonds, opérateurs, fournisseurs de matériels, experts. De la sorte, opinions représentées, appréciations exprimées et thèses confrontées, nous pourrons sortir avec des recommandations pertinentes et surtout concrètes.

Mesdames et Messieurs,

Je voudrais remercier l'ensemble des intervenants ici présents et l'ensemble des participants d'être venus si nombreux animer nos travaux. Cette mobilisation constitue pour l'APSF et la profession de leasing, un signe d'encouragement pour les sociétés de leasing qui veulent apporter leur contribution à la réalisation des programmes du Gouvernement et faire mieux au service de l'économie nationale.

Je tiens ici à remercier, en particulier :

- Monsieur Brahim Baamal, Directeur du Transport Routier et de la Sécurité Routière du Ministère du Transport ;
- Monsieur Abderrahim Bouazza, Directeur Général de Bank Al-Maghrib ;
- Madame Lamiae Derraji de la Banque Européenne de Reconstruction et de Développement ;
- Madame Imane El Malki, de l'Institut Supérieur de la Magistrature ;
- Mesdames et Messieurs les Représentants des organismes internationaux au Maroc : AFD, BERD, KfW ;
- Monsieur Saïd Mouline, Directeur Général de l'Agence Marocaine pour l'Efficacité Énergétique ;
- Monsieur Tayeb Touzani, expert en efficacité énergétique.

Mes remerciements s'adressent aussi à l'ensemble des experts et des professionnels qui ont répondu à l'invitation de l'APSF.

Je ne saurais clore ce mot d'ouverture sans évoquer le professionnalisme et l'expertise du cabinet LMS-CSA, ainsi que la mobilisation, en interne, de l'ensemble des membres de la Section «Financement de l'Entreprise et des Professionnels» de l'APSF, qui ont travaillé, sans relâche, des mois durant, avec l'équipe permanente de l'APSF, à la préparation de cette rencontre.

Je vous remercie de votre attention et souhaite plein succès à nos travaux.

DIALOGUE SUR LE SECTEUR FINANCIER DE L'AFRIQUE DU NORD - TUNIS INTERVENTION DU PRESIDENT DE L'APSF, M. ABDALLAH BENHAMIDA

Tunis (Tunisie), 27 et 28 février 2019

«Finance verte et finance participative / islamique : quelle finance innovante au service de l'Afrique du Nord ?»

Mesdames et Messieurs,

C'est pour moi un réel plaisir de prendre part aux travaux autour du Dialogue sur le développement du secteur financier en Afrique du Nord. Je remercie la BAD et Making Finance Work for Africa d'avoir associé l'APSF, l'association marocaine des sociétés de financement, à cet important rendez-vous. Le quatrième du genre, si j'ai bonne mémoire.

Je tiens à féliciter les organisateurs pour cette initiative d'organiser le débat autour notamment du potentiel du secteur financier au regard de sa contribution aux priorités stratégiques nationales et régionales, et la manière dont les investisseurs internationaux et les Institutions de financement du développement pourraient renforcer leurs stratégies d'investissement en Afrique du Nord.

Cet événement réunit une multitude d'acteurs - banques multilatérales comme la BAD, bien entendu, mais aussi la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique, la Banque Européenne d'Investissement - régulateurs, responsables gouvernementaux, opérateurs économiques... C'est que la présence d'une telle communauté de décideurs et d'acteurs montre que tout un chacun a un rôle à jouer pour la mobilisation et l'allocation de ressources en faveur du financement de l'économie réelle dans la région et de la promotion du développement durable.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, je dois préciser que je porte une double casquette. Celle de Président de l'APSF, association marocaine des sociétés de financement, et celle de Président d'Africalease, Fédération Africaine de Leasing.

Je vous ferai part de l'expérience marocaine s'agissant du financement du développement durable par leasing et des ambitions que pourrait nourrir, de mon point de vue, la Fédération Africaine de Leasing, pour promouvoir des activités génératrices de revenus à l'échelle de tout le continent africain.

Mesdames et Messieurs,

Nous allons débattre, si j'ai bien compris, des moyens de promouvoir une finance innovante dans notre région et, bien sûr, des conditions de son succès. Je m'en tiendrai à ce que nous, opérateurs de leasing, savons déjà faire et ce que nous pouvons faire.

A ce sujet, et pour être concret, il est permis de se poser une foultitude de questions :

- Comment favoriser le financement des projets intégrant la composante verte ?
- La région dispose-t-elle d'un réservoir/vivier de projets verts attractifs pour le secteur ?
- Quels sont les instruments disponibles pour les entrepreneurs de l'économie verte ?
- Comment favoriser la croissance tout en se pliant aux règles sur le respect de l'environnement ?
- Quelles sont les stratégies pour limiter l'impact du changement climatique sur le développement ?
- Quelles sont les sources de capitaux pour financer les plans contre le changement climatique ? La région en profite-t-elle ? Quels sont les besoins dans la zone ?

- Comment développer le leasing pour qu'il puisse financer durablement les TPE et PME et accroître leur contribution à création de richesses ?

Dans le fond, ces questions, nous les avons naturellement sérieuses quand il s'est agi pour l'APSF de préparer des Assises autour du financement, par leasing, du développement durable, qui constitue une préoccupation nationale majeure.

Lors de la tenue de ces Assises il y a tout juste trois mois, le Directeur Général de la Banque Centrale du Maroc, Bank Al-Maghrib, a rappelé que cette dernière a convenu avec l'ensemble des parties prenantes de la sphère financière, opérateurs et régulateurs, d'une feuille de route pour l'alignement du secteur financier sur les enjeux de développement durable. Arrêtée en 2016 à l'occasion de la COP 22 organisée à Marrakech, cette feuille de route constitue un document de référence pour la mobilisation de l'ensemble des acteurs financiers en faveur d'une économie responsable, intégrant bien évidemment la dimension «développement durable».

Cette feuille de route s'articule autour de 5 axes :

- l'extension de la gouvernance sur les risques financiers aux risques liés aux enjeux climatiques ;
- le développement d'instruments et de produits financiers durables ;
- la promotion de l'inclusion financière en tant que vecteur essentiel du développement durable ;
- le renforcement des capacités dans le domaine du développement durable et
- la transparence et la discipline de marché.

Sur un plan très concret, le leasing marocain ambitionne de financer et d'accompagner les programmes de développement durable, initiés et/ou encouragés par le Gouvernement.

A ce titre, la réflexion a porté sur le renouvellement du parc de véhicules de transport routier et sur l'efficacité énergétique. Nous avons proposé des formules concrètes :

- soit pour accélérer, grâce au leasing, le renouvellement du parc de véhicules de transport routier, avec ce que cela implique en termes bien évidemment de sécurité routière, mais aussi d'atténuation des émissions de gaz effet de serre. Il s'agit d'améliorer l'outil de travail de petits exploitants exerçant la plupart du temps à titre individuel et qui rendent bien des services aux populations enclavées et à la collectivité aussi bien urbaine que rurale, surtout rurale ;
- soit pour accompagner les projets d'efficacité énergétique, à travers le financement de l'installation de programmes ou d'équipements dédiés.

Dans le cas de la promotion de l'efficacité énergétique, a été mis en œuvre, en 2013, un programme dit MORSEFF - MORSEFF pour «Morocco Sustainable Energy Financing Facility». Il s'est agi d'un prêt de 110 millions d'euros d'organismes internationaux (BERD, AFD, KfW et BEI) à deux banques partenaires locales, doublé d'une assistance technique aux entreprises.

Le soutien à ces banques partenaires a consisté notamment dans le développement de l'offre produit dédiée, l'identification de projets éligibles, l'évaluation du risque des projets et l'intégration aux procédures des banques.

Quant à l'assistance technique aux entreprises, elle a résidé notamment dans le soutien, d'une part, dans l'identification de gisements d'économies et, d'autre part, de la demande de financement à l'évaluation et suivi du projet.

Les projets financés dans le cadre du Morseff l'ont été à hauteur de 40% grâce au leasing. Ces deux banques marocaines ont trouvé, à n'en pas douter, au sein de leurs filiales spécialisées en leasing, non seulement l'expertise technique pour faire aboutir les projets, mais aussi et surtout leur

connaissance du terrain et leur proximité avec les opérateurs et les fournisseurs de solutions et de matériels.

Bien sûr, le financement par leasing de projets d'efficacité énergétique a pu se heurter à des freins objectifs, si bien que dans le cadre de l'APSF nous projetons de nouvelles formules pour mieux accompagner la réalisation de tels projets. Ces freins ont trait :

- à la faible capacité de financement par les fournisseurs ;
- à la compétition entre investissements de production et d'efficacité énergétique ;
- au risque technologique et au risque fournisseur non maîtrisés par le client ;
- au risque matériel en cas de difficulté du client : récupération difficile du matériel, absence de marché secondaire ;
- au poids important des actifs incorporels dans certains investissements.

Mesdames et Messieurs,

Nous inscrivons donc notre démarche au sein de l'APSF dans une logique de financement du développement durable. Et qui dit développement durable dit aussi, de notre point de vue, inclusion financière. Et c'est là que je vais porter la casquette de Président d'Africalease.

Historiquement, le leasing a permis le financement d'acquisition de logements aux Etats-Unis et la reconstruction de l'Europe à travers le plan Marshall. En Afrique, il est appelé à favoriser la réalisation de projets portés par les jeunes et à permettre de développer des activités génératrices de revenus.

Dans notre continent, le succès de la transition énergétique et du développement dépendra de la capacité des institutions financières, des institutions intervenant sur le marché des capitaux, à élargir les sources de financement, par exemple aux comptes d'épargne verte et autres produits accessibles aux ménages, aux PME et aux start-ups qui ont un rôle très important à jouer dans le développement durable.

Africalease ambitionne de favoriser un écosystème en vue de permettre l'encouragement d'activités génératrices de revenus et nous pensons que le micro leasing est un vecteur puissant pour ce faire.

Pour finir, vous me permettrez de revenir à la trame de fond de notre manifestation de ces deux jours qui est, en définitive, le financement de nos économies dans les pays d'Afrique du Nord pour dire que le leasing peut faire plus et mieux.

Pour 2016, le potentiel du marché africain du leasing pour les biens mobiliers est estimé par la SFI à plus de 83 milliards de dollars US et la taille du marché, réelle ou estimée, à quelque 41 milliards. Au Maroc, l'encours des financements en leasing ressortait à près de 5 milliards de dollars US, ce qui représente environ 15% de la formation brute de capital fixe (FBCF). Quoique ce ratio n'a pas tout à fait la pertinence qu'on lui prête pour ce qui est de la mesure du taux de pénétration du leasing.

Le potentiel de l'Afrique du Nord au sens large (de la Mauritanie à l'Egypte) est évalué à plus de 20 milliards pour un marché réel de 6 milliards.

C'est dire que la marge d'amélioration du financement de l'économie par leasing au sein des pays de notre région est importante.

Merci de votre attention.

ARTICLES SUR L'ACTUALITE DU LEASING AU MAROC COMPOSES POUR LE «WORLD LEASING REVIEW» (MARS 2019)

1ER ARTICLE : «Le leasing marocain finance le développement durable»

Dans le cadre de l'exécution de la feuille de route des sociétés de crédit-bail à l'horizon 2020, l'APSF, Association Marocaine de Leasing, a organisé, le 6 décembre 2018, les Deuxièmes Assises Nationales du leasing sous le thème : «Le leasing marocain finance le développement durable».

Ambitionnant dans le cadre de cette feuille de route d'accompagner les programmes sectoriels du gouvernement, la profession a retenu pour ces Assises de débattre autour :

- du programme de renouvellement du parc des véhicules de transport routier de personnes et de marchandises ;
- de l'efficacité énergétique.

Les échanges ont tourné autour des solutions nouvelles de financement projetées par la profession pour ces deux domaines. Il s'est agi de recueillir l'opinion des parties prenantes (décideurs, bailleurs de fonds, opérateurs, fournisseurs de matériels, experts) à cet égard et de faire en sorte que la manifestation se traduise, concrètement, par des retombées opérationnelles sur les secteurs concernés par la question.

Ces Assises ont permis de faire l'état des lieux du leasing au Maroc et de partager avec les participants les conclusions de l'enquête, lancée par l'APSF, sur la connaissance du leasing par les opérateurs, qu'il s'agisse d'utilisateurs ou non de cette formule de financement.

Selon cette enquête :

- le leasing n'a pas de problème de notoriété : 85% des sondés, toutes catégories d'entreprises confondues, disent le connaître ou en avoir entendu parler. Il vient au 2ème rang après le crédit bancaire ;
- le leasing est le 3ème mode de financement utilisé et privilégié après le crédit bancaire et l'autofinancement ;
- pour la majorité des utilisateurs et une partie des non utilisateurs, le leasing est connu dans ses caractéristiques : contrat de location, option d'achat, valeur résiduelle ;
- avantages et inconvénients perçus du leasing
 - o avantages : rapidité et financement intégral du bien à acquérir (100%). Déductibilité des loyers au plan fiscal,
 - o inconvénients : perçu plus cher que le crédit classique. Le bien finance reste la propriété du crédit-bailleur,
- évolution future du marché du leasing :
 - o utilisateurs et non utilisateurs lui prédisent un avenir prometteur, compte tenu de ses avantages, et recommandent aux sociétés de leasing de recourir à une communication de proximité pour expliciter leur offre,
 - o intentions d'investissement et de recours au leasing : plus de la moitié des sondés envisage d'investir dans les 5 prochaines années. Parmi eux, près des 2/3 ont l'intention de recourir au leasing.
- appréciation du leasing : 81% des utilisateurs se disent satisfaits.

ARTICLES SUR L'ACTUALITE DU LEASING AU MAROC COMPOSES POUR LE «WORLD LEASING REVIEW» (MARS 2019)

2EME ARTICLE : Programme national de renouvellement du parc de véhicules de transport de marchandises et de voyageurs pour le compte d'autrui

Les sociétés de leasing entrent dans le vif du sujet

Dans le cadre de l'exécution de la feuille de route 2018-2020 du leasing, l'APSF a engagé la concertation avec la DTRSR (Direction du Transport Routier et de la Sécurité Routière), autour des possibilités de dynamisation, à travers des financements complémentaires en leasing, du programme de renouvellement du parc automobile arrêté par le ministère des Transports pour la période 2018-2020.

La proposition de la profession de leasing a été explicitée par les opérateurs de leasing lors de la tenue des 2èmes Assises nationales du crédit-bail organisées, le 6 décembre 2018 par l'APSF. Elle avait recueilli l'adhésion de principe de la DTRSR ainsi que des transporteurs individuels ou constitués en TPE qui constituent la cible de ce programme.

Ce programme consistait à remettre, pour les véhicules d'un certain âge, une prime soit de renouvellement, soit à la casse entre les mains du transporteur par le biais du fournisseur du véhicule.

La proposition consiste à optimiser, grâce au leasing, les procédures et à faire jouer à plein le levier de la prime de renouvellement et à la casse pour permettre aux transporteurs, personnes morales et personnes physiques, de faire face à l'insuffisance de leur apport initial.

Il s'agit, concrètement, après délivrance de l'attestation d'éligibilité délivrée par la DTRSR et du visa du ministère des Finances, de remettre la prime entre les mains de la société de financement et non plus uniquement entre les mains du concessionnaire, voire du transporteur. Cette prime vient en déduction, dès le départ, de l'effort financier consenti par le transporteur, comme c'était le cas auparavant. A charge, pour la société de financement, si le dossier est «bancable», de régler le fournisseur. La société de financement prend ainsi sur elle d'attendre le versement de la prime. Cependant que le transporteur aura déjà disposé du véhicule nouveau au lieu d'attendre, comme par le passé, jusqu'à six mois.

Des pourparlers sont en cours avec les associations des transporteurs pour entrer dans le vif du sujet et donner concrètement corps à cette nouvelle disposition dans l'intérêt bien compris des deux parties et du pays.

Pour rappel la loi de finances 2019 reconduit le programme de 2018, en augmentant substantiellement le montant des primes fixé initialement.

ENQUETE 2017 DE BAM SUR L'ENDETTEMENT DES MENAGES - PRINCIPAUX RESULTATS ²¹

Bank Al-Maghrib a effectué auprès des banques et des sociétés de crédit à la consommation, sa 13ème enquête annuelle portant sur la dette bancaire des ménages sous forme de crédits à l'habitat et à la consommation, en 2017.

Cette enquête a couvert un échantillon de 8 banques et 13 sociétés de crédit à la consommation, représentant des parts de marché de près de 94% en termes de prêts à l'habitat et de 100% en termes de crédits à la consommation.

Dette globale des ménages

A fin décembre 2017, l'encours de la dette bancaire des ménages s'est établi à 323 milliards de dirhams, marquant une hausse de 4,4% après 4,2% en 2016. Il a représenté près de 36% des concours distribués par les établissements de crédit. Les banques détiennent près de 85% de cet endettement, soit au même niveau par rapport à l'année précédente. Rapporté au PIB, l'encours de l'endettement des ménages a représenté 30%, sans changement par rapport à 2016.

Le niveau d'endettement moyen par ménage s'est établi, toujours à fin décembre 2017, à 41 000 dirhams au lieu de 40 200 une année auparavant.

Les crédits aux ménages continuent à être orientés principalement vers les besoins de financement du logement, avec une part stable à 64% du total.

Crédit à l'habitat

Parallèlement à la baisse du nombre de transactions sur le marché de l'immobilier en 2017, la production du crédit à l'habitat a accusé un repli de 2% à 28,2 milliards de dirhams. Cette baisse a concerné les prêts encouragés par l'Etat (-10,4%). De leur côté, les prêts libres ont marqué une stagnation.

De même, le nombre de bénéficiaires a enregistré un recul de 1% à près de 71 000 clients. Cette baisse s'est située à 5% pour les prêts encouragés par l'Etat, tandis que le nombre de prêts libres a progressé de 1%. Il en résulte un montant moyen des crédits octroyés en 2017 de 398 000 dirhams, en baisse de 3 000 dirhams par rapport à 2016.

Ainsi, l'encours brut des crédits à l'habitat s'est établi à 207,5 milliards de dirhams, en hausse de 4,1% contre 4,8% une année auparavant. Sur ce total, l'encours des prêts libres, représentant une part de 81%, a marqué une hausse de 4,7% contre 4,9%. De leur côté, les prêts encouragés par l'Etat ont vu leur encours s'accroître de près de 1,8% faisant suite à une progression de 4,2%. Ils se sont ainsi établis à 39 milliards de dirhams, dont près de 20,2 milliards au titre du Fogalef²² et Fogaloge²³, 15,5 milliards au titre du Fogarim²⁴ et 3,2 milliards au titre de l'Habitat Bon Marché.

Conditions de financement

Le taux d'intérêt moyen appliqué au crédit à l'habitat a marqué un repli de près de 15 points de base à 4,81%. Aussi, près de 70% des crédits sont assortis d'un taux compris entre 4% et 6% contre 67% à n 2016.

La part de la production des crédits à l'habitat réalisée à taux fixe s'est maintenue à 97%. En termes d'encours, cette part ressort à 93% contre 91%. Cette situation favorise une protection des emprunteurs en cas de remontée des taux d'intérêt.

⁽²¹⁾ Source : Bank Al-Maghrib-Rapport annuel sur la supervision bancaire -Exercice 2017

⁽²²⁾ Fonds de garantie de prêts destinés à financer l'accès à la propriété des adhérents de la Fondation Mohammed VI de Promotion des Œuvres Sociales de l'Education-Formation

⁽²³⁾ Fonds de garantie des prêts au logement en faveur du personnel du secteur public

⁽²⁴⁾ Fonds de garantie pour les revenus irréguliers et modestes

Durée

La durée initiale des crédits à l'habitat s'est rétrécie en moyenne à 20 ans contre 20,7 ans en 2016. Ainsi, la part des crédits ayant une durée initiale de plus de 20 ans s'est contractée de 4 points à 57% en faveur de ceux dont la durée est comprise entre 10 et 20 ans.

Profil et caractéristiques de la clientèle

L'analyse du profil des bénéficiaires des crédits à l'habitat est effectuée selon les critères de l'âge, du revenu, de la catégorie socio-professionnelle et du lieu de résidence.

Selon l'âge, les personnes âgées de plus de 40 ans ont concentré près de 64% du nombre total des dossiers contre 29% pour les personnes âgées entre 30 et 40 ans. Les personnes de moins de 30 ans représentent 7% des dossiers de crédit à l'habitat.

Selon le revenu, les personnes à revenu inférieur à 4 000 dirhams ont représenté 32% des dossiers de crédit, en baisse d'un point par rapport à 2016. La part des personnes ayant des revenus supérieurs à 10 000 dirhams a augmenté d'un point à 30%.

Selon la catégorie socio-professionnelle, les salariés et les fonctionnaires continuent de constituer les catégories qui bénéficient le plus du crédit à l'habitat, avec des parts respectives de 48% (comme en 2016) et 34% (contre 30% l'année précédente).

Selon la répartition géographique, le niveau de concentration des débiteurs ressort à 39% pour la région de Casablanca et à 19% (40% en 2016) pour celle de Rabat (comme en 2016).

Crédit à la consommation

Encours global

L'encours du crédit à la consommation s'est établi à fin 2017 à 115 milliards de dirhams, en progression de 4,8% (+3,2% en 2016 et + 5% en 2015). Cette hausse a concerné aussi bien les banques que les sociétés de crédit à la consommation.

L'examen des crédits à la consommation selon leur maturité montre que la part des crédits de maturité supérieure à 5 ans s'est renforcée de 5 points à 72%, au détriment des crédits de maturité inférieure à 5 ans. Parallèlement, le montant moyen des prêts s'est chiffré à 53 000 dirhams, en hausse de 6 000 dirhams d'une année à l'autre.

Profil et caractéristiques de la clientèle

Au même titre que le crédit à l'habitat, le suivi du profil des bénéficiaires du crédit à la consommation est effectué sur la base de l'âge, du revenu, de la catégorie socio-professionnelle et de la résidence.

Selon l'âge, les personnes de plus de 40 ans ont représenté 67% des dossiers de crédit à la consommation en 2017. Ce niveau demeure limité à 9% pour les bénéficiaires de moins de 30 ans.

Les prêts personnels constituent le type de crédit le plus utilisé chez toutes les tranches d'âges. Les cartes revolving représentent 6% de crédits contractés par les plus de 50 ans et seulement 2% par les personnes de moins de 30 ans. Cette dernière catégorie recourt davantage aux prêts pour véhicules et équipements domestiques.

Selon le revenu, près de 36% des dossiers de crédit ont bénéficié à des personnes disposant d'un revenu inférieur à 4 000 dirhams contre 39% en 2016. A l'inverse, les personnes ayant un revenu supérieur à 10 000 dirhams ont vu leur part progresser de 3 points à 24%. Les prêts personnels constituent, encore une fois, le type de crédit le plus utilisé chez toutes les tranches de revenus. Néanmoins, leur part est plus importante chez les personnes dont le revenu est plus faible. Les prêts pour achat de véhicules occupent, quant à eux, une part significative chez les personnes à revenu plus élevé.

Selon la catégorie socio-professionnelle, les salariés et les fonctionnaires ont disposé, en 2017, de parts respectives de 46% et 36%, soit au même niveau qu'une année auparavant.

Selon la localisation géographique, les bénéficiaires des crédits à la consommation demeurent concentrés au niveau des agglomérations urbaines de Casablanca (30%) et Rabat (20%).

CONSEIL DE L'APSF

- avant AG du 28 juin 2019
- après AG du 28 juin 2019

ANCIENS MEMBRES DU CONSEIL DE L'APSF

SOCIETES MEMBRES DE L'APSF

APSF الجمعية المهنية لشركات التمويل
Association Professionnelle des Sociétés de Financement

Conseil de l'APSF avant AG du 28 juin 2019

PRESIDENTS D'HONNEUR

Mohamed Amine BENGELOUN
Abderrahmane BENNANI-SMIREN
Abdelkrim BENCHERKI

BUREAU

Président

Abdallah BENHAMIDA (Dar Salaf)

Vice-Présidents

Laila MAMOU (Wafasalaf)
Réda DAIFI (Maghrebail)

Présidents des Sections

Abdesslam BOUIRIG (BMCI Leasing)
Section Crédit-bail, Affacturage,
Cautionnement et Mobilisation de Créances

Aziz CHERKAOUI (Salafin)
Section Crédit à la Consommation,
Crédit Immobilier et
Gestion des Moyens de paiement

Trésorier

Adil BENZAKOUR (Taslif)

Délégué Général

Mostafa MELSA

MEMBRES

Mohcine BOUCETTA (Sogelease)
Driss Chérif HAOUAT (Attijari Factoring)
Abdesselam EL HADAJ (Axa Crédit)
Nadia EL YOUNSI (Crédit du Maroc Leasing
et Factoring)
Noureddine FADOUACH (Vivalis Salaf)
Hicham KARZAZI (Sofac)
Philippe LELARGE (Eqdom)
Abdellatif SEDDIQI (Wafabail)
Mohamed TEHRAOUI (membre émérite)

Conseil de l'APSF après AG du 28 juin 2019

PRESIDENTS D'HONNEUR

Mohamed Amine BENGELOUN
Abderrahmane BENNANI-SMIREs
Abdelkrim BENCHERKI

MEMBRES

Badr ALIOUA (Wafasalaf)
Mohamed AMIMI (Maroc Leasing)
*Président de la Section Crédit-bail,
Affacturage, Cautionnement et Mobilisation
de Créances*
Adil BAJJOU (Sogelease)
Younès BENBOUJIDA (Eqdom)
Abdallah BENHAMIDA (Dar Salaf)
Mohammed CHEMAOU (BMCI Leasing)
Driss Chérif HAOUAT (Attijari Factoring)
Aziz CHERKAOUI (Salafin)
*Président de la Section Crédit à la
Consommation, Crédit Immobilier et Gestion
des Moyens de Paiement*
Réda DAIFI (Maghrebail)
Vice-Président
Abdesselam EL HADAJ (Axa Crédit)
Nadia EL YOUNSI (Crédit du Maroc Leasing
et Factoring)
Noureddine FADOUACH (Vivalis Salaf)
Hicham KARZAZI (Sofac)
Abdellatif SEDDIQI (Wafabail)
Mohamed TEHRAOUI (membre émérite)
Mostafa MELSA (délégué général)

Anciens membres du Conseil de l'APSF

L'APSF rend hommage à ses anciens membres du Conseil

Mohamed Amine Bengeloun
(Maghrebail), 1994 - 2000
Président, 1994 - 2000

Abderrahmane Bennani-Smirès
(Credor), 1994- 2004
Président, 2000 - 2004

Abdelkrim Bencherki
(Groupe Diac), 1994- 2013
Président, 2005 - 2013

Mohamed Tehraoui
(Maghrebail, Chaabi Leasing),
1998- 2005
Vice-Président, 2000 - 2005

Chakib Bennani
(Maghrebail), 2004 - 2010
Vice-Président, 2006- 2010

Amin Benjelloun Touimi
(Wafasalaf), 2000 - 2005
Vice-Président, 2004

Mouna Bengeloun
(Maghrebail),
Vice-Présidente, 2011 - 2012

Aziz Boutaleb
(Maroc Leasing), 2007 - 2016
Vice-Président, 2012 - 2016

Laila Mamou
(Wafasalaf), 2004 - 2018
Vice-Président, 2004 - 2018

Adil Benzakour
(Taslif), 2013 - 2018
Trésorier, 2013 - 2018

Mohamed EL Kettani
(Attijari), 1994 - 2005

Mohamed Torres
(Eqdom), 1994 - 2004

Ahmed Boufaim
(Sofac Crédit), 1994 - 2003

Ali Marrakchi
(Maroc Leasing), 1994 - 2001
Rachid Benkiran
(Sociétés de Caution Mutuelle),
1994 - 2001

Mohamed El Alj
(Dar Ad-Damane), 1994 - 1999

Mohamed El Haloui
(Sociétés de Caution Mutuelle),
1994 - 1998

Abdelaziz Benjelloun
(Assalaf Chaabi du Centre),
1994 - 1998

Omar Bounjou
(Wafa Immobilier), 1994 - 1996,

Daniel Maurice Poulain
(Sogelease), 1994 - 1995

Fadel El Alami
(Wafabail), 1994 - 1995

Abdeltif Benjelloun
(Wafabail), 1996 - 1998

Abdelhamid Mrabet
(Wafasalaf), 1997 - 2000

Larbi Rkiouek
(Sociétés de Caution Mutuelle),
1998 - 2001

Abderrahim Labyad
(Wafabail), 1999 - 2005

Amine Bouabid
(Salafin), 2001 - 2004

Hassan Bertal
(BMCI Leasing), 2001 - 2002

Azzedine Bennouna
(Maroc Factoring), 2001

Thierry Bonetto
(BMCI Leasing), 2003 - 2005

Abdelfettah Bakhti
(Maroc Leasing), 2003

Abdelmajid Bennani-Smirès
(Credor), 2004

Mohamed Hammadi
(Sogelease), 1997 - 2006

Abdellatif Abenouas
(Eqdom), 2003 - 2006

Abdelhafid Tazi
(Assalaf Chaabi), 2004 - 2007

Mohamed Akodad
(Chaabi Leasing), 2005 - 2007

Brahim Saïd
(Wafabail), 2005 - 2006

Talal El Bellaj
(Wafabail), 2006 - 2007

Mohamed Haitami
(Wafabail), 2007

Salaheddine Loubaris
(Assalaf Chaabi), 2007 - 2009

Ali Harraj
(Maroc Leasing), 2004 - 2010

Bachir Fassi Fehri
(Sofac), 2004 - 2010

Aziz Sqalli
(BMCI Leasing), 2006 - 2010

Philippe Foursy
(Cetelem), 2010 - 2012

Hicham Daouk
(Maroc Factoring), 2010 - 2012

Nabila Freidji
(Cash One), 2010 - 2012

Samia Ahmidouch
(Sogelease), 2007 - 2013

Abderrahim Rhiati
(Eqdom), 2006 - 2013

Amin Laraqui
(FNAC), 2004 - 2014

Mohamed Chraïbi
(BMCI Leasing), 2011 - 2014

Laurent Tiercelin
(Eqdom), 2014 - 2015

Abdelkader Rahy
(Crédit du Maroc Leasing
et Factoring), 2012- 2015

Nezha Hayat
(Sogelease), 2014 - 2016

Karim Idrissi Kaitouni
(Wafabail), 2007 - 2016

Samira Khamlichi
(Wafacash), 2010 - 2017

Philippe Lelarge
(Eqdom), 2015 - 2018

Mohcine Boucetta
(Sogelease), 2016 - 2018

Abdesslam Bouirig
(BMCI Leasing), 2014 - 2019

Sociétés membres de l'APSF en 2019

Crédit-bail

BMCI LEASING

Mohammed Chemaou (DG)
Lot n°3, Lotissement La Colline II
Sidi Maarouf - Casablanca
Tél. : 0522 88 63 50 - Fax : 0522 58 34 31

CAM LEASING

Nahid El Massnaoui (DG)
Place des Alaouites - Rabat
Tél. : 0530 17 86 50

CREDIT DU MAROC LEASING ET FACTORING

Nadia El Younsi (Présidente du Directoire)
203, Bd de Bourgogne - Casablanca
Tél. : 0522 36 74 40 - Fax : 0522 36 05 79

MAGHREBAIL

Azeddine Guessous (Président)
Réda Daïfi (DG)
45, Bd Moulay Youssef - Casablanca
Tél. : 0522 48 65 00 - Fax : 0522 48 68 51

MAROC LEASING

Mohamed Amimi (DG)
57, Angle Bd Abdelmoumen et rue Pinel
Casablanca
Tél. : 0522 42 95 12 - Fax : 0522 49 21 95

SOGELEASE

Adil Bajjou (DG)
374, Bd Abdelmoumen
Casablanca
Tél. : 0522 43 88 70 - Fax : 0522 48 27 15

WAFABAIL

Abdelatif Seddiqi (Président du Directoire)
Angle Bd Moulay Youssef et rue El Mazini
Casablanca
Tél. : 0522 43 60 05 - Fax : 0522 26 06 31

Affacturage

ATTIJARI FACTORING

Driss Chérif Haouat (DG)
2, Bd Moulay Youssef - Casablanca
Tél. : 0522 22 93 01 - Fax : 0522 22 92 95

CREDIT DU MAROC LEASING ET FACTORING

Nadia El Younsi (Présidente du Directoire)
203, Bd de Bourgogne - Casablanca
Tél. : 0522 36 74 40 - Fax : 0522 36 05 79

MAROC FACTORING

Youssef Hamirifou (Président du Directoire)
63, Bd Moulay Youssef - Casablanca
Tél. : 0522 42 76 32 - Fax : 0522 20 62 77

Cautionnement & Mobilisation de créances

DAR AD-DAMANE

Abdellah Hamza (DG)
162, Angle rue Molière et Bd d'Anfa
Casablanca
Tél. : 0522 43 20 00 - Fax : 0522 29 74 07

FINEA

Mohamed Ali Bensouda (ADG)
101, Bd Abdelmoumen - Casablanca
Tél. : 0522 26 44 83 - Fax : 0522 47 25 54

Financement des Organismes de Microcrédit

JAIDA

Mohamed Ali Bensouda (DG)
Im. High Tech, Av. Ennakhil, Hay Riad - Rabat
Tél. : 0537 56 97 00 - Fax : 0537 66 90 88

Crédit Immobilier

ATTIJARI IMMOBILIER

Noureddine Charkani El Hassani
(Président du Directoire)
112, Bd Abdelmoumen - Casablanca
Tél. : 0522 54 56 56 - Fax : 0522 54 83 17

WAFI IMMOBILIER

Noureddine Charkani El Hassani
(Président du Directoire)
112, Bd Abdelmoumen - Casablanca
Tél. : 0522 54 56 56 - Fax : 0522 54 83 17

Crédit à la consommation

AXA CREDIT

Abdesselam El Hadaj (DG)
120-122, Av. Hassan II - Casablanca
Tél. : 0522 46 43 15 - Fax : 0522 44 82 36

DAR SALAF

Abdallah Benhamida (P-DG)
207, Bd Zerktouni - Casablanca
Tél. : 0522 36 10 00 - Fax : 0522 36 46 25

EQDOM

Younès Benboujida (ADG)
127, Bd Zerktouni - Casablanca
Tél. : 0522 77 92 90 - Fax : 0522 25 00 08

FNAC

Leïla Laraqui (ADG)
Place Rabia Al Adouiya - Résidence Kays
Rabat
Tél. : 0678 77 00 29 - Fax : 0537 77 00 88

RCI FINANCE MAROC

Claudio Vezzosi (DG)
44, Av. Khalid Bnou Al Walid - Ain Sebaâ
Casablanca
Tél. : 0522 34 98 89 - Fax : 0522 34 97 00

SALAF AL MOUSTAQBAL

Khadija Benali (P-DG)
20, Bd de la Mecque
Laâyoune
Tél. : 0528 89 42 30 - Fax : 0528 89 43 68

SALAFIN

Aziz Cherkaoui (Président du Directoire)
Zénith Millénium, Immeuble 8,
Sidi Maarouf - Casablanca
Tél. : 0522 97 44 55 - Fax : 0522 97 44 77

SOFAF

Hicham Karzazi (DG)
57, Bd Abdelmoumen
Casablanca
Tél. : 0522 42 96 14 - Fax : 0522 42 96 15

SONAC

Mohamed Zouhairi Bernoussi (DG)
29, Bd Mohammed V
Fès
Tél. : 0535 62 13 90 - Fax : 0535 65 19 22

SOREC CREDIT

Ahmed Torres (DG délégué)
265, Bd Zerktouni
Casablanca
Tél. : 0522 39 36 99 - Fax : 0522 39 37 20

VIVALIS SALAF

Noureddine Fadouach (DG)
Angle Bd Zerktouni et
Bd de Bourgogne
Casablanca
Tél. : 0522 79 30 05 - Fax : 0522 79 30 09

WAFASALAF

Badr Alioua (Président du Directoire)
72, Angle Bd Abdelmoumen
et Rue Ramallah
Casablanca
Tél. : 0522 54 51 55 - Fax : 0522 27 13 42

